# JOURNAL

# HISTORIQUE ET

# LITTERAIRE

I. MARS

1781.



## A LUXEMBOURG.

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec Privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

On trouve chez l'imprimeur de ce Journal, les nouvelles pieces suivantes, sur la mort de seue Sa Majesté l'auguste Marie-Thérese.

Oraison funébre prononcée dans l'église collégiale du chapitre-roial de Ste. Waudru, à Mons, par le R. P. D. Bouillon, Récollet, & prédicateur-stationaire; gr. in-8°. prix 7 s. de Lux.

Poëme fur la mort de l'Impératrice-Reine Marie-Thérese d'Autriche, par M<sup>r</sup>. de Rochesort, de l'académie roïale des inscriptions & belles-lettres de Paris; gr. in-8°. de 15 p. prix 3 f. de Lux.

On attend encore dans peu: Essai sur la vie de Marie-Thérese, par Mile. Murray, in-4°. prix 18 s. de Lux.

Epitaphes françoifes & latines fur le même sujet, prix 3. s. de Lux.



# JOURNAL HISTORIQUE

É T LITTERAIRE.

> 1. MARS 1781.

### NOUVELLES LITTERAIRES.

Compendium juris naturæ, auctore Franc. Georg. Ditterich, jur. publ. eccl. in cath. Arg. univ. prof. publ. & ord. Argentaurati, typis Georgii Levrault. 1781. 1. vol. in-12. prix de 30 f. de fr.

I. y a déja quelque tems que j'ai annonce le droit public eccléfiastique de M<sup>r</sup>. Ditterich, avec les éloges que méritoit un ouvrage calqué sur les bons principes, déduit avec toute la clarté, la précision & le déreloppement le plus naturel que la matiere 1780. p 297. comportost. Cet abrégé du droit naturel est

314 Journal hift. & liet.

écrit dans la même goût, & doit certainement être distingué d'une foule d'ouvrages du même genre, qui en général font plus ou moins infectés des erreurs de la philosophie, à proportion que leur date est plus rapprochée de l'époque fatale, où cette fiere ennemie des vraies & anciennes maximes de toute espece de droit, jouit du triomphe le plus consomné & le plus universel.

Après avoir donné dans une préface trèsméthodique (a) une notion générale du droit naturel. Mr. D. établit dabord les devoirs de l'homme envers l'auteur de fon être. Il place ces devoirs à la tête de tous les autres . non-seulement parce que leur objet est plus fublime & plus respectable; mais parce qu'ils influent fingulierement fur tous les autres qu'ils en font en quelque façon la fanction & les garans. Il prend de-là occasion d'observer combien les Athées sont redoutables à la fociété. On fait que dans siccle de tolérance, J. J. Rousseau n'a pas craint de dire que les Athées dogmatifans devoient être punis de la maniere la plus grave. Le Dictionnaire Encyclopédique leur décerne la peine de mort. Notre auteur ajoute à ces autorités celle de Puffendorff, il peut

<sup>(</sup>a) Cette préface est intitulée prolegomena; je suppose que l'auteur a voulu mettre prolegomenon. Du moins n'ai-je jamais vu le mot prolegomena emplosé pour un seul discours préliminaire, quosqu'absolument cela puisse se dire ains.

y joindre le fentiment du genre humain dans tous les fiecles. Ex hoc patet, quam pestiferum genus mortalium Athei sing. Hinc recte fentit Puffendorff (de offic. hom. & civis libr. I. cap. IV. S. 2.) Atheorum impietatem maxime detestandam & gravis-

simis poenis coërcendam esse.

Une objection austi ridicule ou'infatigablement répétée par tous les Beaux-esprits du jour, c'est qu'il ne faut pas punir, mais instruire les ignorans; comme si au milieu du christianisme un homme pouvoit être de bonne foi dans l'ignorance de Dieu. On ne punit pas les Athées pour les faire croire; mais pour délivrer la fociété de fes plus cruels ennemis, plus à craindre, comme dit Voltaire que les esprits infernaux acharnés sur leurs victimes. Ce n'est pas l'esprit qu'on veut éclairer, il n'en a pas besoin; c'est la mauvaise volonté, c'est le cœur perverti & corrompu qu'il s'agit de punir. Nego enim, dum Atheus punitur, illi per hoc notitia Dei ingeri debeat , quam jam habet. Eft errans ex malitià voluntaris, non vitio intellectus. Talis non debet doceri, sed tanguam religionis omnis eversor, juris & legum omnium contemptor, tranquillitatis publica perturbator, puniri.

Après que le favant Erasme a fait l'éloge de la folie, l'on ne doit pas être furpris que les philosophes de ce fiecle aient fait l'éloge des passions, j'entends des passions furieuses & indomptées, (car pour les passions en elles-mêmes, 316 Tournal hift. & litt. modérées & dirigées par la fagesse, elles sont l'ame de tout le bien qui se fait dans le monde. & leur éloge est tout à fait dans le bon ordre des choses raisonnables). Or . ces passions considérées dans leur fougue & leur rébellion contre la raison, paroissent à Mr. D. devoir être réprimées à tout prix, à moins qu'on ne juge à propos de confondre la fociété des hommes avec celle des tygres du Monoemugi, ou des ours de la nouvelle Zemble. Si licerct passionibus obsegui, vita hominum foret ipså brutorum vita deterior ac ferocior. Profecto si omnia, que libent; licerent, expediret inter urfos, quam inter homines vivere, cum nullum fit ferocius animal, quam homo, cui ratio non dominatur.

L'autorité des peres & meres fur leurs enfans paroit à Mr. D. entraîner nécessairement un vrai droit de les punir corporellement. en supposant toujours la modération que leur tendresse ne peut guere manquer d'y mettre. Il prétend que l'usage de ce droit est souvent nécessaire pour arrêter les progrès du vice & affurer les effets d'une bonne éducation : en même tems il proscrit l'abus que 15 Juillet la dureté, l'humeur ou la colere des parens 280. p. 446. pourroient faire de ce droit incontestable. Jus in personam porrò involvit facultatem parentum liberos immorigeros moderate castigandi.

> cum talis potestas sapè necessaria sit ad dandam liberis educationem. Sit autem hac castigatio moderata ne parentes in libero-

TUM

317

rum carnifices degenerent, plus nocituri ni-

mia favitie, quam profuturi.

Le suicide, ce monstre hideux & fanguinaire qui dévore tant d'hommes dans toutes
1730, pagles classes des citoïens, que des philosophes
forcenés nous représentent comme un enfant de la gloire & de la force, est suivant
Mr. D, le produit de la foiblesse & de la
lacheté la plus insame. Philosophi morales
probant, semetipsum occidere ne quidem esse
actum fortitudinis, sed potius pusillanimitatis; hoc ipso, quòd suicida ad evitandum
majus malum saltem imaginarium, mortem,
tanquam minus malum, uti erronee putat,
eligat; quod non faceret, si vir verè fortis

effet.

Après une décision si sage, Mr. D. tombe dans une erreur tout-à-fait inexcufable. Il cherche à affoiblir l'horreur de cette abomination par l'influence de ce je ne fais quelle bile noire, qu'il suppose enchaîner la liberté, étouffer la raison, & enfanter une vraie manie; d'où il conclut tout bonnement . que fouvent les fuicides ne font dignes que de pitié & de commisération. Sepè tamen ejusmodi furor ex atrà bile & inveteratà melancholià oritur. Tunc suicida insanus dolendus potius, quam puniendus est. Avec un tel principe on va loin: Dieu nous garde de le voir généralement adopté; il n'y auroit plus de sûreté parmi les hommes. Dabord, le moien de favoir fi la bile qui dominoit en ce moment le fuicide , étoit noire ou d'une autre couleur? l'effet

318 Journal hist. & lies. étant parfaitement le même chez tous les furieux de ce genre, comment distinguer ceux qui ont été la victime de la bile noire? Une distinction que rien ne peut vérisier . n'est pas digne d'entrer dans un code de loix. L'admettre à quelques égards, c'est établir l'arbitraire & affurer une impunité générale. Mais il v a ici quelque chose de plus effraiant, & digne de l'attention des législateurs & des confervateurs des loix. Faut-il une bile plus noire pour qu'un homme dégoûté de la vie, s'en dépouille, que pour qu'il se porte à un affassinat . un particide, un régicide? Plus le crime est horrible, énorme, inconcevable, en opposition avec la raison, la nature, les sentimens les plus fortement enracinés dans l'ame de l'homme; plus on sera fondé à croire le scélérat atteint de folie. & à lui décerner la commisération publique. Je défie la logique de toute la jurisprudence civile & criminelle de me donner ici une disparité satisfaisante... Voilà où conduisent les maximes de la douce & imbécille tolérance, introduites jusques dans le fanctuaire de la justice vengeresse. & inscrites dans le code des loix pénales ? ... Voilà où conduit la funeste anglomanie. cette lâche & stupide imitation de ces farouches infulaires qui ont imaginé de nous donner pour une maladie de rate, la dégradation de l'ame humaine . blafée par l'ivresse des plaifirs sensuels, & l'assouvissement de toutes les passions . . . Fût-il vrai que le fuicide

eide est quelquesois, est toujours dans un véritable délire, que ses sens sont égarés. son esprit obscurci. sa liberté interceptée: cesseroit-il un instant d'être coupable ? L'ivrogne qui par des débauches réfléchies. par une profession soutenue d'intempérance & de crapule, s'abrutit au point de noier sa raison, & qui dans cet état se souille des plus odieux forfaits, eft-il digne de commisération, est-il même à l'abri de la vengeance publique ? . . . Eh! Qu'est-ce que la manie du fuicide (j'entends celui qui fait tant de ravages fous nos veux ) finon l'effet naturel & inévitable d'une luxure forcenée, de jouissances brutales accumulées à toute outrance, de fensations opaques & ordurieres qui étouffent dans la fange du vice toute inclination honnête, toute fatisfaction raisonnable, celle même qui résulte du sentiment de l'existence; qui répandent le dégoût de la plus accablante fatiété fur tous les plaisirs modérés & décens? Ou'est - ce autre chose que la triftesse & le dépit qui germe dans l'oubli du devoir, dans le mépris de la religion, dans la renonciation facrilege aux espérances de l'immortalité?... Et une manie née du fein de ces horreurs. est un titre de justification? Et ce sont ces monstres qu'on honore des larmes de la commisération; dont les cadavres, au lieu d'être confondus, felon les loix & le refpectable usage de nos pieux ancêtres, avec les carcasses des brutes, sont déposés dans nos églifes : dont les noms fe prononcent

durant le Sacrifice éternel, dont on agrege da mémoire à celle des ames chrétiennes qui ont quitté la terre dans la paix du Seigneur?... Non, ce n'est que dans un tems de vertige, où tous les principes sont violés, toutes les notions consondues, toutes les bienséances civiles & religieuses anéanties, que la dignité de la raison humaine peut essurer des outrages & des insultes de cette force.

Cette observation que je dois au malheur des tems plutôt qu'à l'affertion de M<sup>I</sup>. D, ne doit point du tout affoiblir l'idée avantageuse que j'ai tâché de donner de son ouvrage. J'ajouterai que l'édition est singulierement soignée. La beauté du caractere, du papier, le dessin & le burin des vignettes, tout contribue à la distinguer, & à faire l'éloge de l'imprimerie du Sieur Levrault.



Lettres d'un Voiageur anglois; par Mr. Sherlock. A Liege chez Demazeau 1780.

Près tous les Voïages d'Italie, fingulierement multipliés dans ces dernieres années, on lira encore avec plaifir plufieurs passages des lettres de Mr. Sherlock. Il y regne pour l'ordinaire un ton de naïveté & d'une négligence intéressante, qui donne du prix aux plus menus détails. On ne sera pas mécontent, je pense, de l'exemple que j'en citc. Ce sont quelques détails

touchant Mr. de Voltaire. Le voiageur anglois ne paroit prévenu ni pour ni contre ce philosophe, il en parle avec cette indifférence qui sert merveilleusement à connoître les hommes & à les peindre. " Le marquis d'Argens, d'Angoulême, me donna une lettre pour Mr. de Voltaire, dont il étoit l'ami intime. Toute personne recommandée par Monsieur d'Argens étoit sûre d'être bien accueillie à Ferney: Mr. de Voltaire me fit beaucoup de politesses; ma premiere visite fut de deux heures: & il me pria pour dîner le lendemain. Chaque jour en fortant de chez lui, j'entrois dans une auberge, où j'écrivois les choses les plus remarquables qu'il m'avoit dites ...

M<sup>r</sup>. S. rend compte enfuite des conversations qu'il a eues avec le seigneur de Ferney. Ce dialogue qui est long, me meneroit trop loin. En voici quelques traits. Nous parlâmes lettres alors; & depuis ce moment, il oublia qu'il étoit vieux & malade, il parla avec la chaleur d'un homme de trente ans. Il disoit beaucoup d'horreurs contre Moyse & contre Shakespear (a),...

"Nous parlames de l'Espagne,, C'est, dit V, un païs dont nous ne savons pas plus que des parties les plus sauvages de l'Afrique, & qui ne mérite pas la peine d'être connu. Si un homme veut y voïager, il

<sup>(</sup>a) Voïez sa lettre à Mr. d'Argental 15 Nov. 1776. p. 415.

Journal hist. & liet.
faut qu'il porte son lit, &c. Quand il entre dans une ville, il faut aller dans une rue pour acheter une bouteille de vin, un morccau de mulet dans une autre, il trouve une table dans une troisieme & il soupe. Un seigneur françois passoit par Pampelune, il envoïa chercher une broche, & il n'y en avoit qu'une dans la ville, & celle-là étoit empruntée pour une noce ,..

S. Vous avez fait bâtir une églisc.

V. C'est vrai; & c'est la seule de l'univers en l'honneur de Dieu; vous avez des églises bâties à St. Paul, à Stc. Geneviève,

mais pas une à Dieu (a).

" Le lendemain en nous affeiant à dîné. il dit: Nous sommes ici for liberty & property ( pour la liberté & pour la proprieté). \* Un im- Ce Monsieur est un lesuite \*, il porte son chapeau; moi je suis un pauvre malade, ic porte mon bonnet de nuit.

V. Comment avez - vous trouvé les Fran-

cois ?

bécille,

nommé le

P. Adam.

<sup>(</sup>a) Il n'y a dans tout l'univers chrétien pas une églife dédiée à quelque Saint que ce foit. Toutes font confacrées à Dieu, ordinairement en l'honneur de quelque Saint. Eft-il possible qu'un homme tel que V, ignore les inscriptions des plus célebres églises de Paris & de Rome. Inscriptions qui par leur élévation & l'énormité des caracteres frappent les yeux de tous les passans. On lit sur celle de Ste. Geneviéve. Des optims maximo, sub in-vocatione sanctæ Genovevæ. Sur celle de S. Jean de Latran: Christo Salvatori, in honorem SS. Joannis Baptistæ & Evangelistæ, &c. &c.

323

S. Aimables & spirituels; je ne leur at crouve qu'un seul défaut; ils imitent trop les Anglois.

V. Comment, vous nous trouvez dignes

d'être originaux nous-mêmes?

S. Oui, Monsicur.

V. Et moi aussi: mais c'est de votre gouvernement que nous sommes jaloux.

S. J'ai trouvé les François plas libres que

je ne les avois crus.

V. Oui, quant à se promener, à manger tout ce qu'il veut, à se reposer sur son sauteuil, le François est assez libre. Mais quant aux impôts!... Ah, Monsieur, vous êtes heureux, vous pouvez faire tout; nous sommes nés dans l'esclavage; & nous mourons dans l'esclavage; nous ne pouvons pas même mourir comme nous voulons; il nous saut un prêtre.

"Son château est commode & assez bien meublé: parmi d'autres tableaux on voïoit le portrait de l'Impératrice de Russie, & celui du Roi de Prusse, qui lui avoit été envoïé par ce Souverain; ainsi que son propre buste en porcelaine de Berlin, avec l'in-

feription immortalis ,..

Ses armoiries de noblesse sont sur sa porte, & sur toutes ses assettes qui sont d'argent: au dessert les cuilleres, les sourchettes & les lames des couteaux étoient de vermeil; il y avoit deux services, & cinq domestiques, dont trois étoient en livrée; il n'est pas permis à un domestique étranger d'y entrer. — Il passe sont tens à lire, à

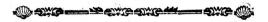
Journal hist. & liet. écrire, à jouer aux échecs avec le pere Adam;

& à regarder bâtir dans son village. L'ame de cet homme extraordinaire a été le théatre de toutes les ambitions; il a voulu être homme de lettres universel: il a voulu être riche, il a voulu être noble. Sa derniere ambition a été de fonder une ville; & en examinant, on verra que toutes fes idées étoient dirigées à ce point: après la difgrace de Mr. de Choiseul, quand le ministere françois eut abandonné le projet de batir une ville à Versoix, pour y établir des manufactures & faire tomber le commerce des Genevois. Voltaire se décida de faire à Ferney, ce que le gouvernement françois avoit voulu faire à Versoix. Il faisit le moment des diffentions de la république de Geneve, & par de belles promesses, il engagea les exilés à fe réfugier chez lui & plusieurs des mécontens les y suivirent. Il fit bâtir les premieres maisons, & les donna pour un cens perpétuel : enfuite il prêta de l'argent en rente viagere à ceux qui voulurent bâtir eux-mêmes; aux uns fur fa tête, à d'autres fur fa tête & fur celle de Madame Denis. Son unique objet m'a paru l'aggrandissement de ce village; voilà pourquoi il avoit demandé des exemptons d'impôts. & voilà pourquoi il cherchoit tous les jours à féduire des ouvriers de Genéve pour y établir une manufacture d'horlogerie: je ne dis pas qu'il ne pensât point à l'argent; mais je fuis perfuadé que ce n'étoit pour lui qu'un' objet secondaire. Les deux jours que

je l'ai vu, il portoit des fouliers de drap blanc, des bas blancs de laine; des culottes rouges, deux gilets, avec une robe de chambre & la vefte de toile bleue, semée de sleurs jaunes & doublée de jaune. Il portoit une perruque grife à trois marteaux, & par-deffus un bonnet de nuit de foie brodé d'or & d'argent. — Il a fait construire, il y a 12 ans, son tombeau à côté de son église, en face de son château : dans l'église qui est petite, il n'y a rien d'extraordinaire, excepté sur l'autel, où il y a une figure simple en bois doré. fans croix ; l'on dit que c'est lui-même : car on prétend qu'il a toujours eu l'idée de

faire une religion ...

Ces détails qui paroîtront peut-être un peu minucieux, m'ont paru pouvoir un moment délasser mes lecteurs, que diverses confidérations & la nature des ouvrages que j'annonce, me font occuper quelques fois d'obiets trop férieux. On est d'ailleurs naturellement porté à favoir tout ce qui concerne des hommes célebres, & qui ont eu fur leur fiecle une influence aussi forte que Mr. de V. Le voiageur anglois juge en général fainement des chofes, paroit impartial & équitable: cependant plusieurs de ses jugemens ne lui appartiennent pas en propre, ce font ceux du troupeau du genre humain. qu'il adopte & qu'il répete. Le tens préfent est l'objet de son admiration, & si l'on veut, de fon culte. Ce culte n'est pas le mieux fondé.



De Imitatione Christi libri IV, ad veram lectionem revocati, & auctori suo Thome a Kempis, canonico regulari Ordinis sancti Augustini, denuò vindicati, per Franciscum - Josephum Desbillons. Manhemii, sumptibus academiæ typographicæ electoralis. 1780. 1. vol. in-8°. de 308 p.

("Il pouvoit refter encore quelque doute touchant l'auteur de l'excellent livre de Imitatione Christi ; après la lumineuse disfertation que l'abbé Ghesquier a publiée sur ce fujet (a), les observations de Mr. l'abbé Desbillons les diffiperoient infailliblement. Elles font fi fimples, fi naturelles, fi fortement empreintes du caractere & des traits de la vérité, qu'il n'est pas possible de réfifter à leur impression. L'attribution romanesque faite à un certain Gesen, Gersen, Gessen, être imaginaire, dont on n'a même pû déterminer le nom d'une maniere fixe est une de ces marottes que l'esprit de parti feul a pû accréditer pendant quelque tems pour

<sup>(</sup>a) Voïez le Journal du 15 Mars 1776. p. 408. J'ignorois alors l'auteur de cette differtation; je favois feulement que Mr. Mercier; abbé de St. Léger de Soiffons, en étoit l'éditeur, & qu'il l'avoit enrichie de plusieur notes pleines d'une critique solide & éclairée.

pour avertif les favans qu'avec beaucoup d'érudition on peut écrire des choses parfaitement ridicules.

L'abbé Desbillons fait d'abord une réflexion qui seule suffiroit pour anéantir-les prétentions des Gersenistes, s'il n'y avoit pas matiere à en faire cent autres d'une force égale. C'est que pour attribuer cet ouvrage au prétendu moine Gersen, il faut suppofer ou'il est resté deux cents ans dans un oubli parfait. Car il est constant qu'il n'est connu que depuis Thomas à Kempis vivant en 1410. & le fantome de Gersen doit avoir vécu vers 1220. Quoi dit l'abbé D, tout l'Ordre de S. Bénoit n'auroit pas connu le prix d'un livre tel que celui de Imitatione Christi, il ne se fût pas avisé de le donner au moins aux novices pour y prendre le goût des choses spirituelles? Le respect du à la piété & aux lumieres d'un institut si respectable défend qu'on s'arrête un moment à réfuter un paradoxe de ce genre.

Le témoignage uniforme des auteurs contemporains, est une autre preuve également victorieuse en faveur de Thomas à Kempis. Buschius, mort en 1479, à l'âge de 76 ans, écrit dans la chronique de Vindestheim: Frater Thomas de Kempis, vir probatæ vitæ plures devotos libros compositis videlicet. Qui sequitur me, de imitatione Christi cum aliis. Quelques Gersenistes aiant seint de suspecter l'authenticité du manuscrit de Buschius dont ce passage est tiré, ou même la bonne soi de Rosweyde qui l'avoit Journal hift. & liet.

publié, l'abbé D. leur présente d'autres exemplaires très-anciens & d'une authenticité incontestable où on lit le même passage. Les autres auteurs du siecle de Thomas à Kempis s'accordent avec Buschius. On trouve enfuite une liste des premieres impressions du traité de Imitatione, à la tête desquelles on voit le nom de l'auteur; quelques-unes même contiennent un abrégé de sa vie.

A tout cela les Gersenistes opposent des manuscrits qu'ils prétendent être bien antérieurs au tems de Thomas a Kempis; mais le P. Desbillons démontre la nullité de cette prétention. Il discute en détail les bévues & les faux raisonnemens de Mr. Valart. qu'il réfute par le témoignage même du P. Mabillon, qui dans cette controverse est d'un poids tout à fait particulier. Parmi les affertions de My. Valart on en trouve quelques fois qui paroissent plaifantes. P. ex. lorsque par les variantes d'un manuscrit il prouve qu'il ne peut être que l'ouvrage d'un copiste qui a consulté différentes éditions; & conclut que ce manufcrit, écrit felon lui par Thomas à Kempis . est une démonstration contre l'opinion qui le lui attribue. Or il fe trouve que ces variantes ne font pas dans le manuscrit attribué à Thomas à Kempis mais précifément dans l'exemplaire d'Arona qu'on prétend être de l'an 1220, & dont on a fait un épouvantail si peu durable contre les partifans de l'ancienne & générale persuasion.

Quelques paffages du livre où il est par-

lé de l'institut monastique comme étant celui que l'auteur avoit embrasse, a donné lieu à des objections d'un autre genre (a); mais elles cessent des le moment qu'on fait attention, que l'état monastique est très-fréquemment confondu avec celui des chanoines réguliers, dont la discipline, la retraite & la maniere générale de vivre est très - rapprochée de celle des moines (b). Le favant differtateur prouve cette affertion par divers paffages des autres ouvrages de Thomas à Kempis, que les Gersenistes reconnoissent pour être de lui, & où il se sert fréquemment des mots monachus, vita monastica, &c, en parlant à ses confreres. D'où il conclut que dans ces fiecles fur-tout, les chanoines réguliers & les autres religieux étoient fouvent défignés par le nom général de monachi (c).

Mr. Valart a cru voir entre le traité de

(b) Vitam agere monasticam dicebantur quicumque rerum sacularium vanitatem fucientes in monasterio sub arctiori disciplina vivebant, filentium ac solitudinem amabant, seque totos exercitiis religiosis consecrabant. Disp. crit. p. 44

<sup>(</sup>a) Quid retribuam pro gratid ista? Non enim omnibus datum est ut omnibus abdicatis sæculo renuntient & monasticam vitam, assumant. 1. 3. c. 8. Vita boni monachi crux est, sed dux paradist. 1. 3. c. 56.

<sup>(</sup>c) Cette observation quoique très - vraie n'empêche pas que je n'aie eu grand tort de dire que les religieux de St. Benoit, adminifrateurs & pénitentiers de la Basilique de St. Paul à Rome, étoient des chanoines réguliers; j'ai eu plus tort encore de persister à dire que cela

330 Journal hift. & lits.

l'Imitation & les autres ouvrages de l'auteur une îi grande différence de stile, qu'il n'est pas possible selon lui, de les attribuer à un même homme. Mais on peut bien assurer que cette grande différence ne subsiste que dans l'imagination du Savant françois Elle n'est ni plus ni moins grande qu'elle ne doit l'être vu les différentes matieres que l'auteur

\* r. Févr. cela étoit ainsi \*. En vérité, j'ai besoin de p. 233. toute l'indulgence de mes lecteurs, & plus

tion ..

encore de mes adversaires. J'avois vu ces \* En ce Meffieurs, & dans mon itinéraire, écrit sur moment un les lieux, il étoit marqué chanoines réguliers homme in- de la congrégation du Mont-Caffin. Soit que firuit m'in- mon Cicerone m'ait fait adopter cette er-dique deux reur, soit que mon imagination quelques fois raisons un peu créavrice l'ait enfantée; elle se trouplausibles, voit si clairement exprimée dans mes mémoiqu'il croit res\*, que je ne m'en défiois pas Le reproche avoir don- qu'on me faisoit d'une lache & basse turlupi-né lieu à nade, révoltoit d'ailleurs ma sensibilité en cette after- raison directe de l'éloignement où je suis-tion de d'emploier des armes de ce genre, & m'em-mon itiné- péchoir d'examiner la chose avec la tranquil-lité requise. L'indignation, dit-on, fait quelaprès avoir ques fois des vers très - bien cadencés; ict écrit à Ro- plus malheureule, elle n'a fait que m'ob tiner me je les dans une erreur de fait. Afant depuis trouve son- consulté Mr. de la Lande, que j'avois cité de dées, je les mémoire (en avertissant néanmoins que je n'éalléguerai tois pas sûr de citer juste) j'ai trouvé que ce pour ma ju-voiageur disoit à la vérité, que ces religieux infication sont membres d'une société particuliere, avec la mé-de la congrégation du Mont-Cassin; mais il ne me sincéri-dit pas qu'ils sont chanoines réguliers; on té que j'é-m'assure même qu'il n'y a aucun institut de chanoines réguliers qui professe la régle de cris ceci pour ma S. Benoit. condamna-

a traitées, & la différence des personnes aux quelles il les a adressées. On trouve même plusieurs passages de l'Imitation, répétés presque de mot à mot dans les autres opuscules

du pieux chanoine.

Mais fût-il vrai, que le stile pût faire conjecturer que ces ouvrages sont de différentes mains, s'ensuivroit-il delà que le traité de l'Imitation est du prétendu Gersen, abbé de Verceil? Ne feroit-il pas plus raifonnable de supposer deux Thomas à Kempis, puisque ce nom se trouve à la tête ou à la fin de tous ces ouvrages, & qu'avant le système des Gersenistes personne n'a songé à lui en substituer un autre. Cette supposition, quoique très-peu nécessaire pour éclaircir ce point de critique, n'est pas absolument arbitraire; elle est fondée sur des autorités refpectables. & peut fervir à trancher avec plus de promptitude quelques objections des Gersenistes (a).

A la fin de cette differtation l'abbé D. s'oc-

<sup>(</sup>à) Je me contenterai de rapporter ce passage de l'abbé Tritheme. Et notandum quòd duo feruntur hujus fuisse nominis, ambo de Kempis, ambo regulares in monte Ste. Agnetis, ambo ingenio praslantes, & ambo varia cudentes opuscula; guorum primus temporibus magisti Gerardi magni ad religionem conversus, divinis revelationibus dignus habitus ea que supra recensumus, scripsisse opuscula dictur; secundus verò adhice nostris temporibus penè viguit in humanis, & varia compositir que ad monte nostras non venerunt. Et forsian primo nonnulla sunt adscripta que secundus secisse puese un sun series pueses que se cundus feciles puese un contrata sunt adscripta que secundus secisse puese un contrata con positir que a se con puese que se con la contrata con contrata que se cundus secisse puese su con contrata con contrata que se con contrata con contrata con contrata con contrata con contrata con con contrata contrata con contrata contrata con contrata con contrata contrata con con

Journal hift. & liee.

332

cupe des idiotifmes, qui indiquent clairement la patrie de l'auteur, ou du moins la langue qui lui étoit la plus familiere. Les germanismes dont l'ouvrage de l'Imitation est rempli, suffisent pour que jamais un homme versé dans la langue allemande, ne s'avise de l'attribuer à un auteur italien. Mr. l'abbé D. s'arrête particulierement à l'expression Si scires totam Bibliam exterius; qui ne présente aucun sens en italien ni en francois. & qui en allemand fignifie favoir par cœur, auswendia missen. A cet exemple on peut en ajouter une infinité d'autres, p. ex. in moriendo totum jacet, alles liegt im Sterben. Bene stare cum aliquo, wohl mit jemand stehen. Nescio quo spiritu ducimur qui spirituales

tur. Libellus autem de Imitatione Christi primi fertur authoris, quem ante multos annos seniores nostri suos se unt legisse seniores, quamvis sciam nonnullos in hac re seniores, quamvis sciam nonnullos in hac re seniore sontrarium. Claruit autem Thomas iste senior sub Ruperio Bavaro Imperatore, anno 1410. Joan. Trith. cat. vir illuit. p. 151. Il sant avouer cependant que les rassons sur lesquelles Tritheme semble fonder la distinction des deux Thomas, sont bien soibles, & même peu conformes à la chronologic qu'il établit lui-même. Rien certainement n'empêche que le senior qui florissoit en 1410, ne soit celui dont Tritheme né en 1462, a pû dire adhite nostris temporibus pene viguit in lumanis, & en même tems celui dont les seniores des seniores de 1500, ont lu les ouvrages en 1410.

333

dicî videmur: Beistliche (spirituels) en allemand signifie religieux, prêtres &c.

On doit certainement favoir gré à M<sup>r</sup>. l'abbé D, d'avoir ajouté ses observations à celles de Naudé, de Rosweyde, du P. Amort, & de M<sup>r</sup>. Ghesquiere, pour rétablir la vérité d'une attribution que le prix d'un ouvrage tel que celui de Imitatione Christi, ne rend rien moins qu'indifférente. Si l'on dispute tous les jours avec un zele souvent immodéré sur les titres de gloire qui illustrent des héros qui ont dévasté le monde; pourquoi ne s'intéresseroit - on pas à la mémoire d'un sage qui a appris aux hommes à être vertueux, passibles, contens & heureux.?

Un service essenciel qu'a rendu l'abbé D. à la république des lettres & plus encore aux amateurs des richesses chrétiennes, c'est d'avoir rétabli l'ancien texte de ce livre précieux contre les altérations de tous les genres dont il est défiguré dans l'édition de Mr. Valart. Cet académicien, animé fans doute par l'exemple de Castalion a réformé le latin de Thomas à Kempis dans plus de 000 endroits, où la grammaire de Despautere & le Compendium elegantiarum, ne lui ont pas paru d'accord avec le stile de l'auteur. Genre de correction aussi contraire au respect dû à un ouvrage confacré par le tems & par l'usage de tous les Chrétiens, qu'à la noble & touchante simplicité qui en fait le caractere, & qui en avoit pour ainsi dire légitimé les fautes aux veux des hommes plus verfés dans l'idiome

Journal hift. & lice.

334 Journal hist. & ties. des Romains, & plus délicats latinistes que

Mr. Valart (a).

Si j'avois eu quelque influence sur cette édition, j'aurois emploié tous les moiens de persuasion 1°. Pour que le livre fût plus petit & plus propre à un usage habituel. 20. Pour que les versets fussent distingués par les à linea qu'on a coutume d'observer dans cet ouvrage . comme dans les nouvelles éditions de la Bible. Il n'est pas à croire quel effet produit fur l'intelligence & le cœur du lecteur, cette espece de repos, cet instant d'intervalle où la réflexion s'empare d'une maxime & se prépare à en faisir une autre. Du reste je comprends que le savant éditeur à voulu donner l'ouvrage tel qu'il est dans les anciens manuscrits; & que pour le format,

<sup>(</sup>a) Mr. l'abbé Desbillons fait à l'occasion du stile simple & quelques fois barbare de cet inimitable ouvrage, une reflexion qu'on ne doit point négliger. Certè mirandum est, & providentice Dei singulari tribuendum, quòd quamvis libri illi bellum cupiditatibus humanis perpetuum indicant, quamvis etiam lectorem non-nullis offendant solecismis, stiloque sint barbaro conscripti, sepius tamen quam ullus liber profanus, typis excusi fuerint; & annorum intra spatium trecentorum editionibus bis mille forsan & amplius claruerint. Nimirum divina virtus autto em ita gubernavit, ut incultum humilem-que sermonem illustraret & extolleret imperiosa fententiarum gravitas; ac fuavis, ingenua, simplex orationis indoles ipsam inter barbariem iriumpharet. Autres refl. & témoignages divers touchant l'excellence de ce livre. 15 Mars 1776. p. 413.

335

l'étendue de la differtation préliminaire & du catalogue des altérations, n'a pas permis d'en adopter un plus petit.



\*\* Les malheurs fréquents du meurtre d'enfans nes hors du mariage font rougir l'humanité. Un anonyme, propose un prix de cent ducats pour le Mémoire, aui indiquera les moiens les plus efficaces pour réprimer ce crime. Il entend, qu'il ne sera question des moiens deja pratiques qu'en prouvant pleinement leur efficacité, & qu'en montrant comment on pourroit les appliquer fans nuire aux mœurs & à la religion. On espere que les philosophes, qui connoissent l'homme, ses droits, son esprit, & la marche de ses passions, voudront bien s'occuper d'une question, si digne d'eux par la dissiculté de la solution & par son influence fur le bonheur de la société. Son Exc. Mr. le baron de Dalberg, chanoine de Mayence & Statthalter de la principaute d'Erfurt; Mr. Michaelis, chevalier de l'Ordre de Vasa & professeur à Gættingue, & Mr. Rigal, conseiller de la chambre des finances à Manheim, sont les juges pries. Il dependra des savans, qui voudront concourir au prix, auquel des trois voudront d'abord adresser leurs Mémoires : ils y joindront leurs noms dans des billets cachetes & marques d'une devise: l'on n'ouvrira

vrira que le billet du Mémoire, qui rem-

portera le prix.

Je ne sais comment l'auteur de ce programme a pû s'imaginer que des moiens efficaces contre l'infanticide pourroient nuire aux mœurs & à la religion. Je comprens qu'il a dû prévoir que les philosophes ne manqueroient pas d'en indiquer qui renverseroient par les fondemens la foi & la morale des chrétiens: mais ces moiens feroient-ils efficaces? feroient-ils même praticables? feroient-ils compatibles avec l'honnêteté publique, les droits des familles, les loix civiles, les maximes d'une fage politique, la confervation de la société générale? Bien certainement que non. La condition appofée par l'excessive prévoiance de l'auteur, est donc parfaitement inutile, pour ne rien dire de plus. On en jugera plus aisément par quatre propositions que j'établis comme la vraie folution de la question proposée, & que je me flatte de démontrer dans toutes les régles d'une rigoureuse logique.

1°. Les progrès effraïans que l'infanticide fait parmi nous, cit l'effet évident & exclusif

de la décadence de la religion.

2°. Tous les moiens que peuvent imaginer la philosophie, la politique & la police pour réprimer ce crime, sont insuffifans.

3°. Le rétablissement de la religion & des mœurs chrétiennes, font le feul moïen, qui puisse ramener l'ordre & arrêter le monfitre qui dévore les générations.

4°. Ce moien est aisé; il est entre les

mains de ceux dont la confervation des hommes fait le premier devoir; il s'exécutera fans rélistance, fans inquisition, sans sévérité même. Il ne faut dans les administrateurs de l'autorité que de la bonne volonté, de la vigilance, & de la fermeté.

Voilà ce que je me propose de prouver d'une maniere qui ne déplaira qu'à ceux qui ont le plus de part aux causes du crime qu'il s'agit de combattre. Je développerai mes raisons dans ce Journal, ou dans une differtation imprimée à part. Quant au prix proposé par l'anonyme . à Dieu ne plaise que j'y aspire un moment. Je respecte beaucoup les juges pries, mais comme il n'est pas dit qu'ils aient accepté cette commission, il peut se faire que le jugement soit renvoïé à certaines académies à moi connues \*, ou à quelques autres d'une fagesse Fév. 1-21. & d'une perspicacité égale : & en ce cas, p. 246. je fuis bien sûr que le prix fera adjugé clarissimo viro qui aura prouvé que l'infanticide est la plus raisonnable & la plus indispensable chose du monde.

# 

E 25 de Janvier, le fieur le Mierre & le comte de Tressan, élus par l'académie françoise, le premier à la place de l'abbé Batteux. le second à celle de l'abbé de Condillac, font venus prendre féance à l'académie & ont prononcé chacun leur discours de remercîment. Celui du comte n'a point paru absolument dans le même goût que celui 338 Journal hist. & litt. qu'il prononça autrefois dans une séance de l'académie de Nancy (a). L'abbé Delille.

(a) Comme je n'ai point le discours que l'académicien vient de prononcer, je ne puis le comparer avec l'autre; mais voici quelques traits de ce dernier qui suffisent pour faire connoître les principes que l'auteur avoit alors. Cet amour de la fagesse, exprime par le mot philosophie, ne souffre point de définition arbitraire, il n'en est qu'une seule, qui réponde avec exactitude au grand sens que la derniere seance publique, j'ai fait l'éloge de la philosophie en présence d'un Prince qui a roujours professé le pratique la religion la plus pure, j'avoue que la droiture de mon coeur eloignoit de moi toute espèce de crainte, & n'imaginois pas qu'on put donner à mon difcours un autre sens que celui que je lui don-nois moi-même. Pai trop lu les ouvrages ces anciens philosophes pour n'y avoir pas reconnu les bornes de la raison humaine. Malgré les preuves qu'on trouve dans leurs écrits de l'existence d'un Dieu créateur & moteur de l'univers, on voit qu'ils n'ont pas seu tirer de cette premiere vérité la suite lumineuse & toute la progression des idées sublimes & consolan-tes qui en dérivent. Eh! que pourrions nous espérer en suivant aveuglement la route qu'ils nous ont tracée? Abandonnerions-nous le slambeau que nous offre la religion révélée. Nous plongerions-nous volontairement dans ce dédale d'erreurs dont les anciens & tous les philosophes éclectiques n'ont pû se déméler?
— Que peut noire raison livrée à sa propre soiblesse, si bornée dans ses lumieres, si envi-ronnée de tenebres, si sujette aux illusions des fens, si combattue par l'esprit du siecle & par tes passions des hommes! Cette raison égarée C- siduite ne parle souvent qu'en esclave, lors m'me ou'elle croit s'élever davantage. Elle n'a pour se conduire que peu de principes certains, des qu'elle ignore ou qu'elle s'obstine à nier. que

directeur, a répondu à chacun des deux récipiendaires (a). Le Sieur le Mierre a lu

que Dieu a daigné parler aux hommes, leur donner sa loi & les instruire du culte qu'il en exige. Que l'esprie humain se désie donc sans cesse de lui-méme, qu'il s'humilie & se sou-mette, lorsqu'un raisonnement spécieux se trouve en contradiction avec quelque point de la revé-lation divine. La philosophie peut étudier la nature, examiner tous les objets sensibles, nous guider dans l'art de discuter les faits, d'obser-ver les phénomenes, de comparer, d'analyser, de juger; elle étend la sphère de nos connois-sances, elle enrichit la société par de nouvelfances, elle enrichit la societe par de nouvei-les découvertes; elle peut même porter sou flambeau jusques sur les motifs que nous avons de croire; mais ne profanons pas le présent de la Divinité par un abus odieux & coupable; ne séparons jamais une noble & louable curio-fité de la foi la plus vive, la plus tendre, la plus soumise; que l'amour de la philosophie soit sans cesse subordonné en nous à tous les principes sacrés de la religion chrétienne, source inaltérable de notre force, objet adorable de notre foi, guide invariable de notre culte, à sur garant de la plus douce & de la plus sublime espérance. Tels doivent être les sentimens de celui qui aspire à se rendre digne du beau nom de philosophe; tels sont ceux qui m'ont été inspirés des mon enfance dans les maisons respectables ou de vrais sages ont verse dans mon ame l'instruction s' le christianisme; tels sont ceux qui regnent dans la compagnie à laquelle j'ai l'honneur de presider, & je le repete, Messieurs, l'éducation que j'ai reçue des amis vertueux qui ont sait le bonheur & l'honneur de mes jours, la vie que j'ai passée au service & dans la cour des Princes les plus vive-ment pénétrés des grandes vérités de la religion: tout devroit me mettre au-dessus d'un soupçon que je n'ai pu prévoir, dont j'aime à douter encore, & que cependant je me fais un devoir Er un véritable honneur de détruire.

(a) Il n'est pas inutile de dire ici que Mr. Pabbé

Tournal hist. & litt. 3.40 enfuite quelques fcenes d'une tragédie , intitulée Barneweld; & l'abbé Delille a terminé la féance par la lecture du quatrieme chant d'un poeme fur l'art d'embellir la nature.

\* Mai. #771, p.308.

3777,p.492. & autres cités ibid.

l'abbé Delille, dont nous avons une excellente traduction des Géorgiques \*, n'a rien de commun, pas même le nom, avec un nom-mé Delisse auteur d'une rapsodie intitulée la philosophie de la nature, & d'autres brochu-\* 1. Avril res du même mérite \*. J'ai vu des petits 1777, p. 492. maîtres confondre l'estimable poète avec le fanatique adepte du matérialisme, pour rele-ver la balourdise de celui - ci par les brillans talens de l'autre. Ces fortes de bévues font peut-être plus le fruit de la méchanceté que de l'ignorance, & qui à tous égards font des calomnies atroces que l'équité & la juste in-dignation des gens de bien ne doit pas laisser fublifter un instant.



Caracteres des écrits de Mr. \* Extrait d'une lettre de P.

Es choses que cet homme nous dit, I sont récliement belles; mais de quelle beauté? C'est de quoi il s'agit. D'une beauté qui n'est qu'un objet de curiosité pour l'ame, & jamais un profit pour elle. Elle ne se méprend pas à ces choses-là; elle les regarde, & les admire même. Elle dit: Cela est beau, mais beau à voir, & voilà tout. Elle ne s'y livre point, elle s'y

amufe. Ce font des tours adroits, d'industrieuses façons de l'art, qu'elle loue, mais sans en être bien vivement affectée & sans en conserver un souvenir bien distinct.

On trouve chez l'imprimeur du Journal une petite brochure intitulée Mensis Eucharisticus, ouvrage d'une piété sage & solide, publié par les soins de seu Mr. le baron de Hubens \*, i connu par fon zele pour l'adoration per- 1780, pag. pétuelle, & les peines qu'il s'est données pour 349. attiser la dévotion des Chrétiens envers le plus auguste de leurs mysteres. Prix 10 sols de

Les avis qui se trouvent sur les feuilles d'enveloppe du Journal, me font absolument étrangers; je ne les vois jamais, & n'ai au-cune part à la maniere dont ils font concus. Dans l'annonce de la collection de divers écrits fur la mort de l'Impératrice-Reine, on fait parler tout à coup dans la premiere perfonne un homme inconnu, dont il est impos-sible de deviner le nom. Plusieurs personnes s'imaginant que c'étoit moi, n'ont pas manqué de m'adresser leurs ouvrages pour les inferer dans le recueil projetté, ce qui m'a causé des tracasseries fort inutiles. Il est parlé dans le même avis de celles composées à Malines, ce qu'un lecteur françois ne compren-dra pas; & enfin d'une Oraison funebre du P. Bouillon, quoique ce Pere soit en pleine vie, que personne n'ait composé son Oraison sunebre, & que vraisemblablement on ne la composera jamais, puisqu'il est hors d'usage d'en faire pour de simples religieux &c &c. Je ne comprens pas cela mieux que le puJournal hist. & lite.

blic; & quant à l'imprimeur, il est à éroire qu'il aura mis cet avis sans le lire, mais je le prierai d'avoir dans la suite moins de configure dans les lumières de ces faiseurs d'and fionces.



Le mot de la derniere Enigme, est le Manchon.

D'Ans les grandes cités dont je tiens ma naiffance, Où de la nouveauté je donne connoissance, Lorsque mon âge excede un jour ou deux au plus à On dit mes ensans vieux, & presque supersités. Bien précaire est mon sort; l'un me hait, l'autre m'aime.

Selon que plus ou moins je flatte leur système. Ce que je montre à l'un comme un fait déplaisant, Suvent devient pour l'autre un trait saisfaisant. Avec moi rarement le sexe communique, Quoique l'un de ses noms du mien soit identique; Lt que dans l'assemblée il sasse mon devoir, En glosant, amusant ou brouillant l'auditoir.

## + water + same + same +

refuser les lettres qui n'étoient pas affranchies: pour ne pas me priver de celles qui contenoient des choses intéressantes, je parois volontiers celles où l'on me disoit des injurées. Mais le système que par diverses circonstances je suis ensin obligé d'adopter, les rend toutes parfaitement inutiles, si elles ne portent pas france; car je n'en accepterai aucune, à moins que le cachet & l'écriture ne me soient connus.



## NOUVELLES POLITIQUES.

#### POLOGNE.

ARSOVIE (le 36 Janvier.) Le confeil permanent à fait remettre aux ministres étrangers qui résident près de cette cour, une note pour leur déclarer que la contagion à entierement cessé dans les provinces de la république. — Le Roi est allé prendre le divertissement de la chasse au château de Kozienice où le 17 on a célébré le

iour anniversaire de sa naissance.

La culture du tabac est devenue si considérable en Pologne qu'on ne sait comment le débiter : il est arrivé de Vienne un riche Juis qui a de grandes spéculations. Plusieurs marchands hollandois sont en négociation avec nos magnats polonois tant en Grande-Pologne qu'en Lithuanie pour en acheter du bois de construction : ils ont offert d'avance des sommes considérables. On écrit de Dantzig que les Anglois y ont fait acheter une grande quantité de bois de construction & 1200 laites de seigle.

L'on vient d'apprendre de Zamosc, que le comte Zamoyski, ancien grand-chancelier du roïaume, & qu'on disoit avoir été nommé récemment par l'Empereur au gouvernement-général de la Galicie & Lodomérie, y est

I. Part. Z

344 Journal hist. & litt.

décédé subitement, aiant été trouvé more dans son lit, après s'être plaint la veille d'un

grand mal de tête.

On attend avec impatience des détails ultérieurs sur le sort du bacha de Choczim, parti pour Constantinople le mois passé, pour y aller subir l'arrêt fatal de sa mort. C'est un officier âgé de 65 ans, & chargé d'une famille nombreuse, que son infortune a plongée dans la derniere affliction. Les hospodars de Moldavie & de Valachie sont dans une crainte perpétuelle d'éprouver le même sort. Quoique tous les différents paroissent applanis entre la Porte & la Russie, on ne laisse pas de pousser avec vigueur les préparatis militaires dans toute l'étendue de l'empire ottoman.

LEMBERG (le 16 Janvier) La foire des contrats qui commençoit ci-devant après la fête des Rois, a été différée de 15 jours. Ce n'est plus au milieu des rues comme autrefois que se dressent les contrats de vente & d'achat : le fieur Preschel, négociant de cette ville, a loué le 2e, étage de fa maison, où s'affemblent ceux qui ont des affaires pareilles à traiter. Le concours des magnats polonois. castellans & starostes est considérable: on les diftingue à la beauté de leurs équipages & à leur fuite; le comte Vincent de Potocki v a étalé une magnificence extraordinaire. Les voleurs ont profité de cette circonstance pour faire quelques coups de main; mais la police y a l'œil attentif: on en a arrêté quelques-uns & on est à la pourfuite

suite des attres qui ont commis plusieurs excès fur les grands chemins (a).

#### ESPAGNE.

MADRID, (Le 25 Janvier.) L'Infante Dona Marie-Josephe étant parfaitement rétablie de sa dangereuse maladie a rejoint la famille roïale au palais du Pardo. Le Roi aïant recu le 10 par un courier de Lisbonne la triste nouvelle de la mort de la Reinedouairiere de Portugal; la cour a pris un deuil de a mois.

La nouvelle de la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne contre la république des Provinces-unies a caufé ici une vive fenfation. Le comte de Rechteren, envoié des Etats-Généraux en recut la premiere information par le prince & la princesse des Asturies, au dîner desquels il se trouvoit : ils le complimenterent fur les liaisons plus étroites, que la défense contre un ennemi commun alloit former entre l'Espagne & la république Les ministres du Roi envoierent d'abord à tous les ports de mer des couriers. pour informer les consuls de L. H. P. de cette rupture, & pour donner ordre d'accorder toute protection aux vaisseaux hollandois. Le manifeste, que la cour de Londres a publié contre les Etats-Généraux, a achevé

<sup>(</sup>a) La Porte & la cour de Pétersbourg ne présentent cet ordinaire rien de remarqua-ble.

Journal hift: & htt.

de dévoiler l'odieux dessein du ministere anglois d'asservir la république, d'un côté, par la hauteur de ses procédés, d'autre part par la discorde, dont elle tâche d'y attiser le seu au moien d'ossers partiales: mais l'on espere, que L. H. P. résuteront, avec toute la sorce & la dignité qui leur conviennent, une piece tissue de faussetés & de résicences. Notre cour a remis le 15 de ce mois à M<sup>T</sup>. de Rechteren sa réponse à la déclaration, par laquelle ce ministre lui avoit notifié l'accession de L. H. P. à la neutralité armée. Ea voici la teneur.

Le Roi a été informé par les copies, qui accompagnoient le mémoire du comte de Rechteren du 1 de ce mois, des résolutions sages & prudentes, que les Etats-Généraux des Provinces-unies ont prifes, relativement à leur accession à la convention conclue entre Sa Majesté l'Impératrice de Russie & L. M. les Rois de Suede & de Dannemarck, ainsi que de la déclaration, que L. H. P. ont jugé conve-nable en conséquence de faire aux Puissances belligérantes. Sa Majesté, après avoir examiné ces papiers, n'à rien à ajouter aux réponses, qu'elle a données le 18 Avril à la cour de Pétersbourg, le 7 Août à celle de Coppenhague, & le 13 du même mois à celle de Suede, dont la teneur est répétée ici au moien des copies ci-jointes. En conféquence il a été donné les ordres les plus positifs aux vaisseux de la marine rosale & aux corsai-res espagnols, touchant la maniere dont ils auront à se conduire à l'égard des bâtimens hollandois durant cette guerre. Ces ordres ont même été donnés déja préalablement aux délibérations finales, que la république a pri-fe pour accéder à la neutralité armée; en quoi S. M. a donné une preuve de son amiwé, ainh qu'il en a été donné avis au comte

347

de Rechteren par une lettre en date du 31 Mai. Sa Majesté aura foin, que ses ordres soient remplis aussi ponétuellement, qu'elle espere que les Etats-Généraux des Provinces-unies auront soin que leurs sujets observent ceux qu'ils donneront conformément à la neutralité qu'ils prosessement.

Au Pardo le 14 Janvier 1781. (Signé) le comte de FLORIDA-BLANCA.

La cour d'Espagne est déja presque assurée des ressources qu'il lui faut pour la campagne de l'année courante : & ce qui en est une preuve, ce font les fecours qu'elle accorde aux Etats-unis de l'Amérique-feptentrionale par le paiement de leurs lettres de change. Une maison de commerce établie ici avoit recu d'une autre dans une des principales villes commercantes de l'Europe une remise considérable en pareils billets fur le ministre, qui réside ici de la part du congrès: ils ont été acquités fur le champ en especes, sans qu'on ait même voulu fe prévaloir des jours de grace. Il circule ici beaucoup de papier, endossé par des particuliers en relation avec l'Amérique; ce qui fait juger, que son ministre a d'autres ressources encore que les cargaifons de tabac &c , qui lui arrivent de tems en tems à Cadix & à Bilbao.

CADIX (le 20 Janvier) Il étoit venu un ordre à Don Louis de Cordova de ne point quitter le port a moins qu'il ne fut bien informé que les Anglois s'approchoient avec des forces supérieures pour aller secourir Gibraltar, & qu'au cas qu'ils ne parussent qu'avec 25 ou 30 vaisseaux de ligne, il ne Journal hift & litt.

348

tardât point à leur offrir le combat. Cependant depuis cet ordre il en est venu un autre de faire sortir 10 vaisseaux de ligne, & c'est Don Vincent Doz qui se dispose à mettre à la voile; mais ce qui étonne, c'est qu'il ne se fait accompagner que par deux frégates. On espere que Gibraltar ne sera plus une longue résistance, à moins qu'il ne soit promptement ravitaillé (a).

Il est entré dans ce port un navire, qui

<sup>(</sup>a) Les officiers de la garnison ne conviennent point de la solidité de cette espérance, si l'on en juge par une lettre en date du 19 Décembre dernier, écrite par le cap, hannovrien de Nierwangen qui y est en garnison, & conque en ces termes: Les Espagnols ont renforcé leur camp de 5 régimens d'infanterie: ils s'avancent de plus en plus au moten de leurs ouvrages; mais nous les abattons plus promptement qu'ils ne peuvent les élever. Avant hier dans la nuit, je sis une sortie avec ma compagnie & les grenadiers du 50me. régiment, dans la vue d'attaquer la peute redoute de Gallevilla, montée de 3 canons, & défendue par 250 Espagnols. Ceux-ci pour se désendue par 250 Espagnols. Ceux-ci pour se désenuier, chantoient à différens chœurs, lorsque nous les sprisonniers de amenés dans la forteresse, ainsi que trois pieces de canon qu'on leur enleva. La redoute qu'ils occupoient sut entierement d'mantelée. Don Barcelo a été renforcé de 4 vaisseaux de 60 jusqu'à 70 eanons & par quelques frégates. Il nous a enlevé quelques bâtimens vivriers; cependant nous ne manquons de rien. Le soldat a des vivres frais 3 sois par semaine & de l'argent pour sa viande. La volaille est fort chere; un coq rôti me codte au moins deux écus. Le gouverneur a déclaré

en étoit forti l'année derniere avec le convoi de Don Joseph Solano, & qui revenoit à présent de Porto-Rico. Son rapport confirme, que les ouragans ont défolé les Antilles, & qu'ils ont causé principalement aux Anglois des pertes irréparables. On a vu à Porto-Rico une de leurs frégates de 32 canons venir se briser contre les roches: l'état-major & l'équipage, qu'on est parvenu à fauver, ont été faits prisonniers. Nous avions déja appris précédemment, qu'un autre de leurs vaisseaux de guerre avoit été jetté fur la côte de Cuba. Le capitaine du navire espagnol n'apporte d'ailleurs aucune nouvelle de la Havane, si ce n'est que Don Joseph Solano en étoit parti dans les premiers jours du mois d'Octobre pour une expédition, qui ne pouvoit avoir que Pensacola pour objet. On sait qu'il a essuié la terrible tempête qui a dévasté les Antilles, mais on ignore encore à quel point l en a fouffert; on croit qu'il aura été en tat de poursuivre le plan de son expédiion.

Extrait d'une lettre de Tanger du 22 Décembre, 1780.

"Le 29 du mois dernier, tous les confuls furent mandés à la maifon de Taher-Fenis.

ces jours-ci à la parade que bientôt il arriveroit une flotte de la Grande-Bretagne pour secourir la place. Selon mon avis, tant que les troupes auront à manger, toutes les forces espagnoles de terre & de mer ne seront jamais en état de nous enlever cette forteres.

Journal hift. & litt.

Fenis . où Mohamet-Ben-Hamet . bacha de Dukela leur fit lecture de quelques ordres du Roi de Maroc. Par un de ces ordres il étoit notifié, " qu'aprés le nouvel-an le port de Tanger ne seroit ouvert qu'aux Espagnols ... Un fecond portoit, " que les François joui-. roient du même avantage, à condition de procurer annuellement l'extradition de cent esclayes maures. "Enfin dans le troifieme il étoit dit, " que quiconque, n'appar-.. tenant point aux deux nations exemptées. voudroit débarquer, après le délai fus-men-. tionné, dans ce port ou cette baie, feroit . réduit en esclavage & ses biens ou effets confisqués... Le lendemain il vint un nouvel ordre, qui fut publié à 10 heures du matin & portoit, "qu'aucun Chrétien, à l'ex-, ception des François & des Espagnols, ne , pourroit passer la nuit suivante à Tanger; mais qu'ils devoient tous se mettre encore " le même jour en route pour Tétuan " Il est aifé de se représenter la confusion, laquelle fe répandit à la réception de cet ordre dans toutes les maisons chrétiennes, qui n'étoient pas du nombre des favorifées: & cette confufion n'augmenta pas peu par l'absence des confuls, qui, aiant tous été mandés en cour & étant partis d'ici le même jour, ne pouvoient ni diriger la conduite de leur nation dans ces circonftances, ni régler leurs propres affaires domestiques, abandonnées aux foins de leurs épouses. Par bonheur les Espagnols s'interposerent de leur propre mouvement & se joignirent au gouverneur, pour écrire en cour,

& folliciter un délai de dix jours: il n'en fut accordé que trois; & de ce répit les Anglois fe virent même exceptés, aïant eu un nouvel ordre d'évacuer Tanger dans 24 heures. Comme ils fe trouvent dans une fituation très-défagréable, quelque part qu'ils foient dans les états marocains, ils esperent d'obtenir la permission de se faire transporter de Tétuan à Gibraltar. Le délai de trois jours expire demain; & nous sommes encore incertains de notre sort.

Les comestibles en tout genre continuent d'être rares & chers dans toute l'étendue de cet empire, mais plus particulierement dans la partie du nord. Quoiqu'il soit venu ici des secours de Lisbonne & de Cadix, le bled se soutient de 72 à 90 liv. le setier de Paris, selon la qualité du grain. La misere que trois ans de disette ont rendu générale, gêne les cultivateurs, au point que la plapart sont hors d'état d'ensemencer leurs terres, ce qui fait craindre que le siéau de la disette ne pese encore long-tems sur les peuples.

## PORTUGAL.

LISBONNE (le 20 Janvier.) Le 15 à fept heures du matin (& non le 7, comme il est dit dans le dernier Journal.) Marie-Anne-Victoire Reine douairiere du Roi Joseph I, mourut en cette ville à l'âge de 62 ans 9 mois & 15 jours, après s'être préparée à cet événement avec une résignation qui a fait l'admiration de la cour, Les qualités excellentes

cellentes de cette Princesse avoient intéresse tout le monde à son rétablissement, de sorte qu'on peut s'imaginer la consternation qui regne depuis que ce triste événement a été annoncé au son de toutes les cloches.

On apprend de Setubal qu'un corsaire anglois de 26 canons y est arrivé avec 52 prifonniers faits sur le chebec des revenus du Roi d'Espagne le Saint Joseph & Sainte Rite, qui a été pris par ce corsaire après une tempête qui avoit arraché le chebec de l'isse de Madere où il étoit arrivé des Canaries pour se rendre à Cadix. Le capitaine & le lieutenant du chebec se trouvant à terre au moment de la tempête, le chapelain dirigea le combat au désaut d'officiers, & malgré la supériorité de l'Anglois il ne se rendit que lorsqu'il sur prêt à couler à fond, aïant quatre pieds d'eau.

#### DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (le 30 Janvier.) Notre cour a été en gala ces deux derniers jours, le 1<sup>er</sup>. pour l'anniversaire de la naissance du prince de la couronne, & le 2<sup>e</sup>. pour celui de la naissance du Roi.

Depuis le 7 Août jusqu'au 11 Décembre, il est arrivé des isles danoises en Amérique 28 navires chargés de productions des Indes occidentales. La frégate marchande la Bonne-Sophie, allant d'ici en Guinée & de-la aux Indes occidentales, a passé par le Sund pour entrer dans la mer du Nord.

M<sup>r</sup>. Bosc de la Calmette, envoïé extraordinaire

naire de L. H. P, résidant en cette cour a remis au ministere danois un mémoire a ainsi que la déclaration aux Puissances belligérantes. Sa Majesté a chargé son premier ministre de témoigner à leurs Hautes-Puissances, combien elle étoit sensible à ces témoignages de leur amitié, & combien elle déssiroir pouvoir leur rendre le réciproque.

## ITALIE.

ROME ( le 30 Janvier. ) Les miniftres des cours de Bourbon, informés qu'il s'imprimoit ici sous la direction des ex-Jésuites, un écrit pour prouver la nullité du bref d'extinction de leur société, firent le 9 de ce mois, dans une audience qu'ils avoient demandée du Pape, des plaintes très-fortes & pressantes à ce sujet, demandant la saisse des auteurs, imprimeurs, distributeurs, &c. Ils obtinrent en conséquence un ordre pour le gouverneur de Rome de faire la nuit du 10 au 11 des recherches dans l'imprimerie de l'université de la Savience, de faisir tous les papiers imprimés & non imprimés, ainsi que le directeur de l'imprimerie. L'on y a trouvé effectivement plusieurs de ces brochures. dont les ministres s'étoient plaints, quoique le directeur tâchât de les foustraire, en les brûlant ou les jettant par la fenêtre : il a été arrêté lui-même & conduit en prison, ainsi ca'un fecretaire de la duchesse Sforza-Césarini & plusieurs ex-lésuites, suspects d'avoir distribué

Journal hift. & liet.

tribué cet imprimé. Les auteurs en foat, dit-on, deux ex-Jésuites, l'un vénitien l'aute es espagnol : ils se sout échappés; & l'on assure, que les ministres de Bourbon ont porté à ce sujet des plaintes fort griéves contre le cardinal secretaire d'état & le gouverneur de Rome. Tous les exemplaires, qu'on en a trouvés, ont été brûlés; mais il en a été envoie un grand nombre chez l'étranger.

Snivant les dernieres lettres des missionnaires de la Chine, le bruit qui a couru de la mort de l'Empereur n'étoit pas fondé. Ce Monarque agé de 70 ans, cher aux Chrétiens par la protection qu'il leur accorde, est revenu de la Tartarie à Pekin, à la fin de l'année 1770.

#### ALLEMAGNE.

VIENNE (le 30 Janvier. ) Le régiment de Koch devenu vacant par la promotion de fon chef au commandement d'Ostende . l'Empereur l'a conféré au général comte de Hohenlohe, en accompagnant cette collation d'une lettre très-obligeante, dont S. M. I. a honoré ledit comte. C'est à tort que des feuilles publiques ont dit que le général d'Alton, & le lieutenant-feld-maréchal comte de Wurmfer étoient passés à un service étranger; ce dernier étoit allé il y a quatre mois, en Alface pour y arranger ses affaires domestiques. & doit retourner par la Franconie en Bohême, avant même que le terme de fon congé ne foit écoulé. - Par un ordre du cabinet adressé au comte d'Esterhazi chancelier de Hongrie, le couronnement de S. M. I. dans ce roiaume, est fixé au mois de luin,

& fe fera à Bude. — On parle toujours de l'arrivée prochaine d'un ambassadeur ottoman; & un fils de S. E. M<sup>I</sup>. le prince de Kaunitz, premier ministre de cette cour, se rendra à Constantinople, revêtu d'un pareil caractere. Il est aisé de remarquer en général que le Grand-Seigneur sait tous ses efforts pour gagner l'amitié de l'auguste Souverain qui nous gouverné, & il paroit qu'il n'a en vue que d'entretenir la bonne intelligence avec notre cour. — Dès les premiers jours du printems on travaillera à la construction d'un nouveau palais, & selon le plan il est à présumer qu'il pourra être achevé en deux ans.

Les hostilités commencées entre la Grande-Bretagne & la république des Provincesunies des Païs-bas font le fuiet des conversations de toutes nos compagnies & fournissent une ample matiere aux raifonnemens de nos politiques. Suivant eux, cette rupture ne fauroit manquer d'avoir des fuites funestes pour toute l'Europe. Il est à souhaiter disentils, non-seulement pour le bonheur des deux nations, mais encore pour celui des autres Puissances de l'Europe, qu'un prompt accommodement puisse avoir lieu entre-elles. Il est aussi de l'intérêt, ajoutent-ils, des Puissances neutres de tâcher d'opérer une réconciliation immédiate entre ces deux Puissances. Sans quoi, une guerre générale ( que les armemens qui se font dans divers états semblent déia nous annoncer comme prête à éclater 3. deviendra inévitable. La fréquence du départ & de l'arrivée des couriers entre les cours de Vienne & de Pétersbourg, donne lieu à beaucoup de conjectures, & fait présumer qu'il doit être question d'affaires bien importantes.

Il se passe peu de momens dans le jour où l'Empereur ne décele quelques nouveaux traits de sa fagesse : il s'étoit glissé quelques abus dans les nouveaux plans d'étude & des écoles normales; ce Monarque éclairé a ordonné qu'on les ré-examinât & qu'on lui en en sit le rapport. On annonce une réforme dans la censure des livres; ou du moins les instructions des censeurs auront plus d'étendue : Je veux, dit ce Prince qui prend connoissance de tout, respecter scrupuleusement la religion & les mœurs, sans ôter d'homme une liberté de parler & d'écrire dès qu'elle n'a rien de contraire à une constitution bien policée (a).

On affure que la ferme du Lotto ne fera pas renouvellée, S. M. I. ne voulant point

Div. réflex. fur ce fujet, 15 Décembre 1772, p. 557. 15 Août 1778, p. 587.

<sup>(</sup>a) Quand la cenfure n'est pas bien administrée, elle ne devient funeste qu'à l'écrivain honnète. L'aureur licencieux ou impie saura s'assurer des protections, former des intrigues, ourdir des trames pour se procurer toute liberté; bien plus, pour persecuter ceux qui le résutent, pour faire supprimer leurs ouvrages, & maintenir la réputation qu'il a usurpée. Il est de fait, que dans les grandes villes, surtout dans les capitales, les philosophes dominent tellement dans la police de la librairie, qu'il ne s'imprime ou qu'il ne se distribue que les ouvrages qu'ils ne jugent pas à propos d'anéantir. Vous voulet donc seuls avoir la liberté d'écrire? dit Mr. le garde des sceaux, à une de leurs députations qui se plaignoit de l'impression d'un ouvrage chrétien.

que cet établissement ait lieu dans ses états. - Un simple foldat étant venu trouver dernierement l'Empereur pour lui demander fon congé, n'étant plus en état de fervir. - Combien v a-t'il de tems que tu fers ? lui demanda ce Prince. --- trente-quatre ans. mon général, — pourquoi n'as-tu pas été avancé? — ne fachant ni lire ni écrire, je n'ai pû que faire mes factions & tuer. Reviens dans deux jours : l'Empereur s'étant fait informer de la conduite de ce foldat : les officiers de fon régiment déclarerent que le meilleur certificat de sa bonne conduite étoit que dans ses 34 ans de service, il ne s'étoit jamais mis dans le cas de recevoir la schlague ( des coups de bâton ). Deux jours après le foldat étant revenu. le Monarque l'appercevant lui dit, je te donne ton congé, & pour que tu ne cesses pas de monter la garde, je te fais portier d'une chancellerie.

PRAGUE (le 20 Janvier. ) Nous avons eu dans la nuit du 25 une inondation effraiante dont on n'a jamais eu d'exemple : la Moldau groffie par la fonte des neiges & couverte de glaçons, a produit de triftes effets: on en peut juger par la quantité de toîts & de débris de maisons que l'on voit passer, emportés par les torrens: les chemins font devenus impraticables, & les postes font retardées. Cette débacle inattendue a été suivie d'un tems extrémement doux.

TRIESTE (le 2 Février. ) La nouvelle chambre d'affurance maritime, établie ici en

358 Journal hist. & liet.
1779 avec un fonds de 500 mille florins. dont les actionnaires font pour la plûpart négocians de ce port, attribuant son existence & l'activité de ses directeurs aux principes de justice & de liberté, que l'administration publique a pris pour base dans le peu de cas, où le commerce a eu besoin de fon intervention, a cru devoit donner un témoignage public de fa reconnoissance à Son Exc. Mr. le comte Charles de Zinzendorff & Pottendorff, gouverneur de Triefte, en décorant fon fallon d'affemblée du portrait de ce feigneur, peint en grand par le Sr. Francois Linder, Carinthien de nation, membre de l'académie de peinture de Vienne, qui s'est perfectionné dans son art à Rome, où il a acquis de la réputation. Ce tableau. oni de l'aven des connoisseurs a très-bien réuffi . & qui est orné d'attributs analogues à une place de commerce maritime, vient d'être placé dans le fallon de la compagnie le 11 du mois précédent.

BERLIN (le 2 Février.) Le Roi a donné ordre de former un nouveau régiment d'infanterie, qui fera en tems de paix fur le même pied & de la même force que les autres régimens de campagne, mais fervira en tems de guerre avec une augmentation fuffisante d'hommes à en former des bataillons francs.

Il s'étoit élevé quelques différents entre les communautés protestantes de cette ville, relativement à la diffribution d'un nouveau livre de cantiques. Un ordre du cabinet apoftillé de la main même de notre Monarque, a mis fin à ces contestations. S. M. y déclare qu'elle ne fouffrira jamais que personne s'écarte des principes qu'elle a adoptés.

M<sup>r</sup>. Benoît, ci-devant réfident de S. M. à Varsovie, est désigné pour remplacer le baron de Goltz, ministre-plénipotentiaire de

notre cour, près de celle de France.

Osnabruck (le 31 Janvier.) Nous avons joui enfin d'un bonheur dont nous étions privés depuis 17 ans. Notre Souverain est arrivé dans l'enceinte de nos murs, le 22 de ce mois. Il avoit proscrit toutes les veines cérémonies qu'exigeoit son rang, mais il partit touché des témoignages que tous les citoiens s'empressernt de donner de leur allégresse. S. A. R. est partie le 25 pour Hannovre, laissant ici l'impression de son affabilité & de sa bienfaisance.

## ANGLETERRE.

Londres (le 12 Février.) Les affemblées à la cour font plus fréquentes & plus nombreuses qu'à l'ordinaire, & on a la satisfaction d'y voir le lord Shelburn, M<sup>r</sup>. Burke & d'autres membres des deux chambres du parlement du parti de l'opposition, ce qui semble présager une prompte réconciliation entre les deux partis, afin de s'unir dans la conjoncture présente où le salut de la patrie paroit dépendre en quelque sorte de l'unanimité dans nos conseils, dans le parlement & dans toute la nation.

Le Roi travaille sans cesse avec ses minis-I. Part. A a tree 60 Journal hift. & litt.

tres aux affaires générales, & tout femble nous annoncer qu'il paroîtra dans peu de nouvelles feenes dans le système général de l'Europe. Dans la discussion qu'il y eut le 25 Janvier à la chambre des communes au fujet de notre rupture avec la Hollande, plusieurs membres parlerent de négocier un accommodement entre les deux nations, & de la nécessité de procurer à l'Angleterre de bons & puissans alliés. On opina particulierement pour une alliance avec une Puissance respectable.

Le Prince Henri a pris congé de Leurs Majestés & de la famille roiale, & est parti pour aller dans la flotte qui mettra incessarament à la voile pour tenter de secourir Gibraltar. Cette flotte sera accompagnée d'une escadre aux ordres de Mr. Johnston, & toutes deux sont destinées à remplir divers objets importans. On s'attend que l'escadre de Don Cordova sera voile de Cadix & qu'il fera joint par dix vaisseaux de guerre détachés de Brest; mais notre flotte sera, dit on, capable de faire sace à ces sorces combinées; & une autre de nos escadres va crosser incessamment dans la Marche.

Le capitaine Robertson, des troupes de terre, & le capitaine Edwards, commandant la chaloupe du Roi, le Frêton, arriverent le 4 au matin avec des dépêthes du général Vaughan & de l'amiral Sir George Rodney. Ces dépêthes nous apprennent que ce n'est point à la Martinique, comme l'ont dit quelques nouvelles de Paris (derri. Journ. p. 312) mais à St. Vincent, que nos troupes ont fait une descente. Dans la gazette ordinaire du 3 la cour avoit fait insérer l'article suivant.

Extrait d'une lettre de l'amiral Sir George Brydges Rodney, chevalier du Bain & commandant en chef des vaisseaux du Roi aux isles Sous-le-vent, à Mr. Stephens, datée à Ste. Lucie le 12 Décembre 1780.

J'ai l'honneur de vous informer, qu'à mon arrivée en cette ille le reçus tous les ordres des feigneurs-commissaires & toutes vos lettres, qui m'ont été expédiés depuis le to Juillet jusqu'au 20 Octobre; & le dois vous prier d'avoir la bonté d'informer les seigneurs-commissaires, que le général Vaughan & moi nous sommes résolus à faire une entreprise, qui, à ce que nous nous flattons, réussia. J'espère d'envoier dans très-peu de jours un rapport aux seigneurs-commissaires.

Quatre vaisseaux de ligne ennemis, détachés de leur escadre à St. Domingue, se trouvent en ces mers: je ferai tous mes essorts pour les prendre ou les détruire, avant l'arrivée des forces, que l'ennemi attend à toute

heure.

P. S. Je ferai voile demain pour aller tenter l'entreprise.

Les dépêches, apportées par les capitaines Robertson & Edwards, nous ont appris que le succès de l'entreprise projettée n'a pas répondu à l'attente du chevalier Rodney, ainsi qu'il paroit par les deux extraits suivans, inférés dans la gazette de Londres.

Extrait d'une lettre de l'hon, général-major Vaughan, commandant en chef des forces de Sa Majesté aux isles Sous-le-vent, au lord Germaine, reçue par la chaloupe le Frélon, & datée à bord du Sandwich, à la hauteur de Sainte-Lucie, le 22 Décembre 1780.

l'ai l'honneur de vous informer, Mylord, que l'amiral & moio, aiant recu plusieurs rapports de l'état ruiné de l'ifle de St. Vincent, par un effet de l'ouragan, & aïant toujours à cœur de reconquérir toutes les possessions de Sa Majesté, nous jugeames convenable nattendu que la flotte alloit en croisiere, de voir quel fondement avoient ces rapports, & si l'on pourroit prendre quelque avantage de la fi-, tuation des ennemis. Nous embarquames en conféquence 300 hommes du corpsides flancs Composé des grenadiers & de l'infanterie-légere ); nous parumes le 16 à la hauteur de l'isle; & nous débarquames avec ce détachement un corps de marines, que je fis marcher jusqu'à la diffance de 4 milles dans les terres, pour être en état de reconnoître les ouvrages ennemis, lesquels, après les avoir examinés, je trouvai fi parfaitement forts & fi bien fortifiés, tant par l'art que par la nature, que je fuis convaincu, que le triple de notre nombre n'en auroit encore fait qu'une entreprise fort douteuse. Après avoir fait part de mon avis à l'amiral, nous convinmes que les troupes se rembarqueroient; ce qu'elles firent en conséquence le 17 sans être inquiétées le moins du monde.

Vous pouvez être affure mylord, que dans toutes les occasions favorables je ne manquerai pas de faire mes derniers efforts; & je me flatte, que les précautions observées dans l'occasion présente auront l'approbation de

Sa Majesté.

Extrait d'une lettre de Sér George Brydges Rodney, &c. à Mr. Stephens, datée à bord du Sandwich à Ste. Lucie, le 22 Décembre 1780.

Dans ma derniere dépêche, envoiée par le paquebot, l'Anne-Thérese, le 13 du courant, j'informai les seigneurs-commissaires, que le général Vaughan & moi nous avions destende faire une entreprife, que nous nous flattions pouvoir être fuivie de fuccès. Le 14 du covant, nous fimes voile de la baie du Gros-filet, dans l'espérance d'être en état de débarquer les troupes à St. Vincent le matin suivant : mais, les courants nous contrariant, nous me pumes toucher à l'isle que le 15 au foir, & alors à une si grande distance au vent, que nous ne sumes pas découverts par l'ennemi. Nous mouillames à environ deux heures après-midi dans la baie de Warrawarou. Toutes les troupes & les marines privent terre, &, avant que le foir ne sit ennierement tombé, le général Vaughan avoit déja mis le tout en mouvement, & s'éroit avancé à latête de ces troupes jusqu'à la citàdelle contemie.

Je pus remarquer aifément, en m'approchant de l'iste & vo ant les ouvrages que l'énnemi avoit établis sur la montagne, qui commande la baie de Kinglion & celle de Warvawarou, que le tout étoit en très-bon état avec une garnison nombreuse & forte. Cépendant, telle fut l'ardeur du général Vaughan, qu'il marcha jusqu'au pied des ouvrages, (après avoir dispersé tous les obstacles, qui se rencontrerent len son chemin), & qu'il en reconnut toutes les parties, dans l'espérance de trouver quelque endroit soible, où il pût faire l'attaque avec espérance de succès: mais, remarquant qu'ils étoient complets dans toutes les parties, je tombai d'aecord avec lui en pensant, qu'en ne devoit pas havarder d'attaque avec les sorces qu'il commandoit. Les troupes revinirent donc sur le rivage, & se rembarquerent, sans que l'emèmi osât sortir de ses retranchemens.

Ce ne fera apparemment qu'après l'arrivée de l'efcadre de l'amiral Flood, que le chèvalier Rodney & le général Vaughan reprendront leurs projets de conquête, qui feront facilités par le renfort de 3000 hom-

364 Journal hist. & litt. mes de troupes de terre, que cette escadre leur amene.

Le jugement du lord Gordon a été prononcé le 5. Un grand nombre de gardes occupoient divers postes dans le quartier de Westminster, Chaque soldat étoit muni de 24 cartouches. L'affociation armée occupoit la cité. On avoit formé des corps de garde dans les églifes : les magiftrats fe tenoient prêts à remplir leurs fonctions en cas de tumulte: on avoit pris toutes les précautions propres à le prévenir. Le lord Gordon fortit de son appartement de la tour à 7 heures & demie du matin. Le gouverneur de la tour chercha en vain à l'empêcher de dire quelques mots à une Dame qui l'attendoit dans une voiture. C'étoit la comtesse de Westmoreland sa sœur; elle fondit en larmes. Le duc de Gordon . les lords Williams & Adam Gordon, le colonel Woodford, & un grand nombre de performes de cette illustre famille suivirent le prisonnier dans leurs carroffes. Douze gardes environnoient fa voiture & 30 hommes d'infanterie marchoient des deux côtés. Une foule immense s'étoit répandue fur la route, mais on prit tout à coup un chemin détourné. Le lord Mansfield, M. M. Willes, Ashhurst & Buller étoient les juges. Le confeil pour la partie poursuivante étoit formé de l'avocat-général, du folliciteur-général, de M. M. Dunning, Lee, Bearcroft, Howart & Norton. M. M. Kenyon. Erskine, & Dayrel composoient celui du prifonnier. Le lord Gordon étoit habillé de velours noir: son air étoit tranquille & recueilli. Il s'assit au milieu de son conseil qui en avoit demandé la permission à la cour. Après que les onze jurés furent choisis des deux parts, on fit la lecture des charges. & l'avocat-général prononça un discours où l'accufé étoit peint sous les plus noires couleurs. On entendit ensuite les témoins contre l'accufé. Si l'on se rappelle tout ce que les papiers publics ont dit dans le tems, on connoîtra leurs dépositions, à la réferve des nuances défavorables que l'un des témoins sur-tout répandit sur toutes les démarches du lord Gordon à cette malheureuse époque. Mr. Kenyon combattit les discours des témoins & s'attacha principalement à celui de l'avocat-général: il remit sous un point de vue plus vrai, le tableau de l'assemblée des champs St. George . le 2 Juin . en supprimant les termes de guerre qu'on avoit affecté d'emploier & en y substituant ceux qui conviennent à des hommes réunis pour s'occuper paisiblement d'affaires importantes. Les témoins pour le prisonnier furent écoutés & interrogés. Ils prouverent que ses intentions & ses vœux avoient toujours été pour la conférvation de la paix & de la tranquillité, dans le moment même où il désiroit le plus ardemment le fuccès de la pétition des Protefrans. Enfin Mr. Erskine. I'un des conseils de l'accusé, prononça un discours de deux heures & demie, dans lequel il releva de la maniere la plus vive, celui de l'avocat-général & finit en difant que s'il étoit contre toute apparence, appellé à remplir ce poste, rien au monde ne pourroit le lui faire accepter, fi les fentimens qu'avoit manifesté celui qui l'occupe en ce moment . y étoient attachés

Lorfque le folliciteur - général eut parlé. le lord Mansfield fit un discours où l'on reconnut toute l'érudition & les talens de ce juge célebre. Il observa aux jurés que s'ils se trouvoient dans le doute, il étoit de leur devoir de pencher plutôt du côté de la clémence que de celui de la sévérité. Les jurés furent conduits dans leur falle. Ils revinrent au bout de trois quarts d'heure, on fit lever la main au lord Gordon: le plus ancien juré le déclara non coupable. & la voix unanime des autres jurés confirma ce jugement. Au retour des jurés, Mr. Erskine, le conseil & l'ami du prisonnier, avoit été tellement saisi qu'il étoit tombé sans connoissance: il ne fut rappellé à lui que par le bruit des applaudissemens universels qu'excita le prononcé. Il est difficile de rendre les transports de joie que laissa échapper Mr. Erskine. Ils n'auroient pû être plus vifs, s'il avoit été question de sa propre décharge. Le lord Gordon en remerciant les iurés & en leur protestant & son innocence & l'équité de leur verdict, laissa échapper des plaintes fur la perfécution qu'il avoit éprouvée. Les jurés l'interrompirent en lui faifant fentir combien le point dont il s'agissoit étoit délicat. On déclara au lord Gordon qu'il étoit absous & libre (a). Il étoit près de 6 heures du matin quand il sortit de la salle.

Le brigantin la Nancy, cap. Livingstone, est arrivé le 16 de la Bermude, d'où il est parti le 19 du mois dernier. Il rapporte, que le 18 Octobre cette isse a essuié un ouragan affreux, qui a jetté fur ses côtes plus de 50 bâtimens, que plusieurs ont coulé à fond dans cette latitude, d'autres ont été naufragés & leurs débris jettés à la côte: mais que quoique beaucoup de maifons dans la ville de St. George aient été renverfées & une quantité innombrable d'arbres déracinés & enlevés par la violence du vent, il n'y a que très-peu de personnes qui aient péri fur l'ine. C'est le premier bâtiment qui soit arrivé de la Bermude depuis cet ouragan, & comme fon passage a été très-court, les avis qu'il apporte détruisent les détails défolants qui ont été publiés fur le fort de cette ifle.

L'on voit circuler ici un plan de pacification,

<sup>(</sup>a) Le public qui a vu le lord Gordon à la têté de plufieurs milliers d'hommes, mettant tout à feu & à fang, faccageant, brûlant tout ce qui appartenoit aux Catholiques ou à leurs protecteurs; ne comprendra peutêtre rien à cette sentence. Lord Gordon pouvoit bien être absous du crime de haute tra hison, mais en étoit-il moins un infigne per turbateur du repos public, un fanatiqu turbulent & fanguinaire? Il faut croire qu dans l'excellente constitution angloise le re pos public est compté pour rien.

Journal hift. & lite.

368

fication, imprimé, dit-on, aux Païs-bas, dont l'auteur croit pouvoir concilier les intérêts des Puissances belligérantes, en proposant de détacher absolument l'Amérique du gouvernement britannique, & en lui donnant néanmoins un Roi anglois; il prétend que les Américains acquiesceroient sans peine à cette proposition, & que leurs alliés n'y trouveroient rien à redire (a). L'Angleterre l'embarrosse un peu davantage; mais il tâche de montrer que ni son intérêt (b) ni son

<sup>(</sup>a) "Les cours de France & d'Espagne. n dit-il, pour goûter ce plan n'ont qu'à en visager qu'il leur procure tous les avantages auxquels elles ont constamment semblé porner leurs souhaits. Les François & les " Espagnols ont combattu pour détacher l'A-mérique du domaine de leur ennemi, eh " bien, voilà leurs vœux accomplis; ils ont " conclu avec les Etats-unis des traités d'alii liance qui peuveut enrichir leur commerce, des dépouilles de celui d'Angleterre, ch " bien, qu'ils soient les allies de cette nou-", velle monarchie, que tous ses ports soient ouverts à seurs vaisseaux, & qu'ils y par-" tagent des fruits qui ci-devant ne pouvoient " être cueillis que par des mains brétonnes ".

(b) L'auteur observe que « les Anglois au-" ront dans ces parages pleine liberté de " commerce, & qu'à l'aide de la reconnoif-" fance & de l'attachement que le nouveau Roi ... auroit sans doute pour sa patrie, ils pourront " jouir de bien des avantages que d'autres na-"tions n'obtiendront pas si aisément. D'ailleurs toute l'Amérique n'est point perdue, pour les Anglois, ils y conservent encore l'ise de " la Jamaique, & plusieurs autres des Antilles, " Dans le continent même ils ont encore quelques

tholiques.

honneur (a) ne s'oppose à ce que ce plan ne foit exécuté. Le même politique s'occupe dans un autre imprimé de la liberté de l'Escaut & du rétablissement du port d'Anvers. ce port autrefois fi fameux, fi florissant, par lequel les richesses des deux Indes se répandoient dans le continent de l'Europe, & dont on peut dire aujourd'hui.

Nunc tantum finus & flatio malefida carinis. 2. Aneid. Il prétend que non-seulement les Pais-bas ca-

" quelques cantons, comme Charles-Town, " New-York, Savannah &c, dont ils peu-" vent tirer parti. Au fond cette pacification " ne leur ôte que des contrées qu'ils n'ont n déja plus n. (a) "Quant à fon honneur (c'est toujours "l'auteur du plan qui parle) il est aisé de voir que ce plan le met à couvert: c'est beaucoup. Elle ne sera plus, à la vérité, » la Souveraine des Américains, mais elle » aura du moins la gloire de leur donner " un maître, & qui plus est, un maître an" glois. Ce ne sera plus George III, qui
" donnera des ordres en Amérique, mais ce " fera du moins fon propre fang qui y domin nera, & le sceptre ne fortira pas de sa n maison. George ne fera guere que suivre " l'exemple des Princes du mojen-age qui par-" tageoient leurs états entre leurs enfans. La " portion la plus confidérable est réservée à l'aîné, mais cette autre part que la nature même semble avoir voulu détacher de l'au-" tre, il la lâche à un plus jeune. Enfin il " femble que ce moien ne peut que flatter " l'orgueil des Anglois qui empêcheront par-" là leurs rivaux de se vanter d'avoir pro-» curé l'indépendance aux Américains, puis-" que c'est l'Angleterre qui leur donne un " maitre ".

fournal hist. & litt.
tholiques, l'Allemagne, l'Anglererre font intéressés à rendre libre la navigation de l'Escaut; mais il affure que la France y trouveroit les plus grands avantages (a). Il est

(a) "Il n'y a, dit-il, pas de contrée qui savoifine de fi près la capitale de la mo-" narchie francoise que les Païs - bas, de méme il n'en est aucune où les modes & les " colifichets de Paris prennent tant de faveur que chez nous. A Bruxelles & ail-" leurs on n'est pas du bon ton, si l'on n'est paré des objets de luxe qui ont de " la vogue en France. Et ceci ne doit pas " feulement s'entendre des ajustemens qui re-" levent les charmes du beau fexe, car nous , autres hommes nous donnons auffi dans le n luxe des François. Il est sur que leurs né-gocians en étofies de toute espece, sur-tout en foieries, doivent tirer des fommes im-menses de nos provinces. Or des qu'une » nation est adonnée au luxe, c'est en raison de ses richestes qu'elle s'y livre. Plus est populente une personne qui aime à paroître ... magnifique, plus magnifiques austi & plus " nombreux font les ornemens qu'elle se fait " gloire d'étaler. L'expérience constate tous " les jours cette vérité qui d'ailleurs a son " fondement dans le cœur & les passions de l'homme, Concluons donc que plus ri-" ches deviendront les peuples des Païs-bas, " plus le luxe y dominera & plus confidéra-" bles feront les avantages que s'en procu-" rera la France. - Les vignobles de Fran-" ce fournissent presque tous les vins que " l'on confomme dans les Païs-bas autri-" chiens. Le Champagne, le Bourgogne, &c, " font des fons fort agréables aux oreilles " de nos Flamands & les liqueurs dont ils " préfentent l'idée flattent encore davantage 1 leur palais. Combien de particuliers, qui

néanmoins vraisemblable que cette dernière Puissance ne voudra point prendre part à ce projet à raison de ses liaisons actuelles avec les Hollandois. D'ailleurs la chose ne peut s'exécuter qu'avec des peines & des dépenses incroiables (a), & ll ne paroit pas qu'on puisse dans le moment actuel entreprendre an 6 grand & si dispendieux ouvrage.

## PAYS - BA Shalled it so

BRUXELLES ( le 15 Février. ) Madame l'Archiduchesse Duchesse de Saxe-Teschen, gouvernante-générale des Païs-bas autrichiens, a nommé la princesse de Graves, grande-maîtresse de sa maison, & dames de sa cour, la princesse de Grimberghen, la marquise de Wemel, les comtesses de Ferraris, de Croken-bourg, du Sart, de Merode, & la baronne de Romerswald.

On apprend d'Anvers que le chevalier York, ci-devant ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne près Leurs Hautes-Puissances, est

nà présent ne boivent jamais ou rarement du vin, en auroient alors en cave? Il en iroit ici de cette boisson comme du luxe, sa quantité y augmenteroit à proportion de l'accroissement du nombre des respectes.

<sup>(</sup>a) On y a submergé des vaisseaux, entasse des pier es énormes, construit des ouvrages de maconnerie, &c; en un mot, on n'a rient négligé pour en rendre le rétablissement, sa non impossible, au moins d'une extrême difficulté.

parti le premier de ce mois avec urois carrosses toute sa suite. Le jour précédent il avoit reçu d'Ostende beaucoup de dépêches du lord Stormont, ministre & secretaire d'état. Le départ du chevalier York a été si précipité qu'il n'a pas eu le tems de prendre congé. On croit qu'il s'arrêtera quelques jours à Bruxelles, & que de-là il se rendra à Ostende pour s'y embarquer sur un vaisseau de guerre de sa nation.

Copie de la lettre de l'Empereur & Roi , aux différentes provinces des Pais-bas.

#### L'EMPEREUR ET ROL

Très-Révérends Peres en Dieu. Nobles chers & feaux, chers & bien-amés; &c. l'Imperatrice-Reine notre très-chere & très-honorée Mere & Dame de tres-glorieuse mémoire vous a donné tant des marques de fon amour & affection maternels, que nous ne doutons pas que vous ne soiez pénétrés de douleur de la perte que nous venons de faire de cette auguste Princesse, que Dieu a appellée à lui le 20 de ce mois à neuf heures du foir, & ai ant fuccedé dans tous les roïaumes, états & provinces héréditaires de seue S. M. en qualité de son héritier universel & unique, nous voulons bien vous en faire part par les présentes, ne doutant pas que vous ne concouriez à tout ce qui peut intéresser le bien de notre roïal service avec le même zele & la même fidélité & affection, dont vous avez donné tant de preuves éclatantes sous le regne de

feue S. M. Nous vous assurons en même tems, que nous aurons non-seulement un foin particulier de vous maintenir dans la jouissance de vos droits & privileges, mais de nous occuper constamment ausi de tout ce qui peut en général contribuer au foulagement ? d l'avantage & au bonheur de tous nos sujets des Païs-bas & de votre province en particulier, & pour vous donner des à présent une marque distinguée de notre bienveillance, nous vous prévenons, que nous recevrons favorablement & ferons examiner avec attention les représentations, que vous croirez devoir nous adresser sur des objets qui intéreffent notre roïal service ou le bien-être de nos fideles sujets.

Du reste vous êtes deja informés de la destination de LL. AA. RR. l'Archiduchesse Marie-Christine notre très-chère & très-aimée locur & le Due-Albert de Saxe-Teschen son epoux, au gouvernement genéral de nos provinces belgiques. & en attendant leur arrivée aux Pais-bas, nous vous requerons & ordonnons tant en général qu'en particulier de reconnoître notre cousin le prince Adam de Starhemberg pour notre lieutenant-gouverneur & capitaine-genéral des mêmes pais par interim, par les témoignages de respect & d'obeissance que vous devez d celui qui représente notre Personne rotale. A tant Très-Reverends &c. Donne d Vienne le 30 Novembre 1780 Paraphe R. R. Vt. figné Joseph. Plus bas 374 Journal hist. & list. stoit figna. A. G. de Lederer.

LA HAYE ( le 15 Février. ) Les Etats de la province de Hollande & de West-Frise ont prorogé leur séance jusqu'au. mercredi 21 de ce mois. Les Etats-Généraux, par une réfolution en date du 2 de ce mois, prise sur le rapport de leurs députés pour les affaires de la guerre, ont arrêté d'envoier le plan pour une augmentation des troupes de terre de la république forte de 20 mille hommes, aux Etats des fept provinces. En vertu d'une autre réfolution en date du 6 Février, prise sur la requête de Franco & Adrien Dubbeldemuts. négocians à Rotterdam. Leurs Hautes-Puisfances ont fait expédier , par les derniers couriers, aux confuls respectifs de la république dans les ports de Portugal d'Espagne & d'Italie , l'ordre de laisser partir tous les vaisseaux hollandois, qui pourront jouir d'un convoi convenable, pour les endroits vers lesquels ce convoi est destiné.

Les dernieres dépêches des ambassadeurs de la république à Pétersbourg n'annoncent encore rien de positif, par conséquent rien de bien consolant pour cette nation, dans un moment où elle auroit besoin d'une assistance prompte & efficace. Ces dépêches en date du 16 Janvier, étoient cependant postérieures à la réception du maniseste de la cour de Londres contre la Hollande; ce qui annonce que le cabinet de Pétersbourg délibéreroit au moins, si aux termes du traité

de neutralité-armée, les co-alliés sont obligés de prendre fait & cause pour la république.

Des avis sur lesquels on croit pouvoit compter ; révoquent aujourd'hni en doute le traité d'alliance qu'on disoit avoir été conclu entre les cours de Vienne & de Londres. Ce qui est plus probable ; c'est que les Puissances qui ne sont aucunement intéressées ; ou qui ne le sont qu'indirectement à cette guerre maritime ; n'y interviendront que comme médiatrices ; mais dans ce cas même on ne se flatte que soiblement d'un heureux succès. Les intérêts ; les vues ; les prétentions des parties belligérantes sont trop compliqués ; pour qu'on puisse les contilier par une négociation amicale

## FRANCE.

PARIS (le 15 Fevrier. ) Au milleu d'une guerre plus dispendieuse, à proportion que les opérations navales exigent des fraix bien plus confidérables que des campagnes par terre l'on ne fauroit qu'admirer l'immensité des ressources que la France trouve pour v fuffire fans beaucoup charger le peuple ; sous l'administration d'un ministre, qui réunit l'économie à la fertilité des moiens. On en trouve un nouvel exemple dans un arrêt du confeil-d'état du 14 Janvier 1781 concernant les domaines engagés. Par cet arrêt le Roi se procure un revenu confidérable, en affranchiffant pendant la durée de fon regne les possesseurs actuels de ses domaines aliénés ou I. Part.

groß Journal hist. & litt.
engagés de toute revente ou recherche, à laquelle ils avoient été affujettis par des édits arrêts antérieurs, & en affurant leur jouissance sous la condition de paiement d'une redevance annuelle.

Il paroit un arrêt du conseil d'état du Roi, du 21 Janvier 1781, portant désense de délivrer en facs, les pieces de six liards & de deux sous a qui règle la quantité qui pourra en être donnée dans les paiemens, en voici le préambule.

Le Roi étant informé des abus qui se commettent dans les paiemens qu'on sait en pièces de sa liards & de deux sous rensemés dans des sacs, & alant sait attention aux plaintes réitérées que ces abus occasionnent, & notamment de la part des rentiers de l'hôtel-deville; Sa Majesté a jugé à propos de ramener l'usage des sous à leur destination première; en conséquence l'intention de Sa Majesté est qu'on ne donne à l'avenir des sous qu'à deniers découverts & pour les appoints qui ne peuvent être parés en écus de six francs ou de trois livres. Sa Majesté, pour diminuer en même tems la somme de ces especes, s'est déterminée à ordonner que toutes celles qui sont dans les caises régies pour son compte, fusseur portées à ses hôtels des monnoies pour y être sondues ».

cune perte la classe la moins aisse de ses sujets. A quoi voulant pourvoir: our le rapport; le Roi étant en son conseil, &c. Cet arrêt du conseil d'état est compose de deux articles.

Mr. de la Motte Piquet a été présenté le 3 au Roi : Sa Majesté l'a accueilli de la maniere la plus diftinguée & la plus gracieuse. L'on s'étoit attendu, que Mr. de la Touche-Tréville prendroit le même jour congé de Sa Majesté; mais son départ ne paroit pas austi prochain, & ce commandant n'a pas encoré recu fes dernieres inftractions. On affure, que Mr. de la Touche, son frere, va être nommé directeur-général des ports de France, à l'inftar de Mr. de la Porte, qui a été créé intendant-général de la marine. L'on écrit de Brest, qu'on ne fauroit mettre plus d'activité qu'à présent dans l'armement & le ravitaillement des vaisseaux ; & qu'il fera embarqué 6 mille hommes de bonnes troupes fur l'escadre qui sera commandée par Mr. de la Touche-Tréville, & dont voici un état exact.

| Vaisseaux.          | Canons     | . Commandans.                            |
|---------------------|------------|--|
| La Ville de Paris,* | 110        | de la Touche-Tré-<br>ville, chef-d'esc.  |
| L'Auguste, *        | 80         | de Barras-St. Lau-<br>rent , chef-d'efc. |
| Lè Languedoc,       | / 80       | baron d'Arros, cap.<br>de vaisseau.      |
| Le St. Esprit, *    | <b>8</b> 0 | de Chabert.                              |
| Le Sceptre, *       | 74         | Chevalier de Retz.                       |
| Le Céfar,           | 74         | de Coriolis-d'Espi-<br>nouse.            |
| Le Magnanime, *     | 74         | Chev. de Vaudreuil.                      |
| Tetal, 7 vaideaux,  | 572        | canons.                                  |

| Canons.        | Commandans.   |
|----------------|---|
| 572            | canons.   |
| 74<br>74<br>74 | la Porte-Vezins.<br>Chev.deGlandevez.<br>de Suffren.                              |
| * 74           | de Briqueville.   |
|                | deTrémignon l'aine  |
|                | Albert de Rions   |
|                | Chev.de Montecler   |
|                | Caftelane-Majastre.   |
|                | Chev. de Charitte.  |
| 7.4            | Chev. de - Gras-de-<br>Préville.  |
| 7.4            | de Clavel.  |
| 74             | Rénaud-d'Aleins.  |
|                | de Turpin.  |
|                | Vicomte d'Escars.   |
| 64             | d'Ethy.   |
| 64             | de Cany.  |
| 64             | de Forbin.  |
| 64             | du Chilleau.  |
|                | 572<br>74<br>74<br>74<br>74<br>74<br>74<br>74<br>74<br>74<br>74<br>74<br>74<br>74 |

Total, 25 vaisseaux. 1864 canons.

NB. Tous les vaisseaux, dont les noms cidessus sont marqués d'un aftérisque, sont doublés en cuivre.

On apprend, que la flotte partie de Marfeille depuis le 7 du mois dernier, composée de 117 voiles, va relâcher à Malte, & qu'elle porte 3000 ballots de draps pour diverses Echelles du Levant.

Extrait d'une lettre du marquis de Bouillé, de la Martinique le 20 Décembre 1780,

u Le dernier convoi parti du Ferrol le 2 Novembre, est arrivé à la Martinique le 14 Décembre; il manque très peu de bâtimens. Les quatre vaisseaux de St. Domingue, sous les orstres du chev. d'Albert Saint-Hypolite, sont pareillement arrivés à St. Pierre. L'amiral Rodney

evant arrivé de l'Amérique-septentrionale avec environ 1500 hommes, a pris un pareil nombre de troupes à Ste. Lucie, & avec dix vaisseaux & quelques frégates, il a formé une entreprise contre St. Vincent, où il a mis à terre 4000 hommes, y compris 1000 hommes de troupes de la marine emmandés en chef par le général Vaughan. Il a attaqué St. Vincent dans la muir du 16 au 17. Le débarquement s'étoit fait dans la mainée du 16. Les Anglois ont été repoussés avec quelque perte & obligés de se rembarquer. Cette Isle a été désendue contre l'entreprise de Rodney & Vaughan, par le Sr. de Blanchelande, lieutenant-colonel du régiment de Viennois, qui, depuis deux jours, étoit venu prendre le commandement de cette isle, & c'est à ses bonnes dispositions & à sa présence d'esprit qu'est due la conservation de St. Vincent. Il se loue beau-coup des troupes à ses ordres, dont le nombre montoit à huit cents hommes de troupes réglées & trois cens hommes de milices; il a également éte très-content de la valeur des Caraïbes». « Quoique le marquis de Bouillé stit sans forces maritimes, lorsqu'il supprit l'embarquement des troupes & le depart de Rodney de Ste. Lu-

cie, il alloit partir pour porter des troupes dans St. Vincent, lorsqu'il apprit que les Anglois s'étoient rembarques ».

Le Roi a été si satisfait de la glorieuse désanse que M<sup>‡</sup> de Rlanchelande a faite con-

défense que Mr. de Blanchelande a faite contre les Anglois à St. Vincent qu'il l'a élevé au grade de brigadier, & l'a nommé commandant de cette isse.

La frégate la Minerve fut rencontrée le 4 Janvier dernier, par les deux vaisseaux anglois le Courageux & le Vaillant, de 74; le Courageux l'atteignit le premier, le combat s'engagea & dura plus d'une heure, fouvent à la portée du pistolet; le Vaillant joignit ensuite & envois deux bordées à la

Tournal hift. & litt. 280 régate. Le chevalier de Grimouard fe trouvant alors bleffé & la moitié de fon équibage étant hors de combat, fes canons étant démontés, la moitié de ses mâts à bas . les autres prêts à tomber , toutes fes manœvres hachées, la cale & l'entrepont fe remplissant d'eau, fut obligé d'amener. Ce combat si inégal fait un honneur infini au chevalier de Grimouard ainsi qu'à ses officiers & à fon équipage, dont il fait les plus grands éloges. Le fieur Andrieu de Saint-André, lieutenant de frégate en pied, a été tué: le chevalier de Nossay, garde de la marine, est mort de ses blessures. Le chevalier de Grimouard a été bleffé très-griévement : le chevalier de Mont-ville-neuve enseigne de vaisseau, a reçu une forte contufion; & les fieurs Saudré & Guiota, lieutenans de frégate pour la campagne, ont été légérement blessés; 50 hommes de l'équipage ont été tués. & 23 blessés, presque tous griévement. Il paroit que le lord Mulgrave, commandant le Courageux, a marqué beaucoup d'attention au chevalier de Grimouard & à ses officiers & équipage. dont il a admiré la bravoure. - On écrit de Saint-Malo, du 4, que le corfaire le Duc-de-Chartres vient de rentrer en ce port après une croisiere de vingt-six jours, & qu'il y a débarqué 91 prisonniers provenans de cinq prises qu'il a faites, dont deux

font arrivées à Morlaix : on croit les trois autres reprises ; de ce nombre étoit un corfaire de 16 canons de fix, doublé en cuivre.

Il paroîtra fous peu de jours, un édit du Roi, pour établir dans les hôpitaux, un ordre plus analogue au véritable but de leur inftitution, le foulagement des pauvres malades. A l'Hôtel-Dieu, refuge de tous les maux, & où le moindre n'est pas la réunion de plusieurs malades sur le même matelas, chacun dés 4 ou 5 mille malheureux qui y sont journellement foignés, y sera déformais seul dans son lit. Mrs. Guillaumot & Boullé, architectes, ont été chargés par le gouvernement, de faire les plans de cet heureux changement qui ne coutera que 200,000 mille liv, de plus que par le passé.

Les foins du gouvernement se portent aussi fur l'hôpital des enfans-trouvés, qui quoique très-bien administré à beaucoup d'égards (a), a néanmoins besoin de secours

<sup>(</sup>a) On ne peut voir fans attendrissement & sans édification la grande propreté, l'ordre & les moiens établis dans cette maison pour conserver la vie à ces foibles rejettons de l'humanité, cruellement abandonnés par ceux qui leur ont donné le jour. Jamais établissement ne sut plus digne de la religion, ni plus propre à seconder les vues d'une miféricordicuse providence sur ces pauvres enfans. On lit dans une des falles ce passage du Pseaume 26: Pater meus Er mater mea dere liquerunt me, D. minus autem assimplement. La froide philosophie ne sent rien, & ne peut rien sentir, à la vue de ces sages sondations, Tille

& de réforme. La nécessité d'économiser & fur l'allaitement de ces malheureux fruits du libertinage ou de l'extrême pauvreté & fur les fraix de leur transport, les expose à tomber entre les mains de nourrices qui pour un modique salaire, leur donnent une portion infuffisante de lait, qu'elles dérobent à leurs propres enfans, & à périr fouvent étouffés sur les voitures où on les entasse en grand nombre. On n'a que trop d'exemples qu'infectés en naissant d'un venin impur, ils le communiquent à ces infortunées nourrices & propagent l'affreuse maladie dont ils ont recu le germe avec la vie. Tandis que le lieutenant de police de cette ville formoit un établissement au-dessus de nos éloges & dont l'objet est de remédier à une partie de ces maux. Mad. de F.... a fait de fon côté, des essais dont on a lieu de se promettre le plus grand succès & qui donneront à cette Dame respectable, des droits à la reconnoissance de toures les nations, mais dont la grande récompense sera le prix & les confolations folides que le christianisme attache à ces fortes d'œuvres : des expériences nombreuses. l'usage même adopté dans plufieurs contrées, prouvent que le lait des ani-

\* Exultate in conspec-

au ejus, Pa- Elle ne voit ici que quelques particules de tris orpha- matiere qu'on veut conferver en mouvement; mais la religion y voit la main bienfaisan-Judicis vi- re du Pere des orphelins \*, & bénit les foins duarum. Pf. & destinés à l'immortalité heureuse. maux peut suppléer à celui des femmes pour la nourriture des enfans. Elle a choisi dans sa terre de Château-regnard en Gatinois. 16 femmes d'un certain âge a qu'elle a chargées de nourrir chacune un enfant trouvé. avec du lait de vache. Elle a fait faire une cariole où 16 barcelonnertes font fixées aux parois de la voiture, de maniere que les enfans furveillés par cinq femmes, font transportés fans fe toucher, fans qu'il puisse leur arriver d'accident. Voilà donc tous les objets qu'on se proposoit, remplis : l'économie alliée à la sûreté du transport, à l'abondance de l'allaitement : la falubrité des nourrices n'est plus en danger; ces enfans n'enleveront plus à ceux de la campagne, un lait auquel ceux-ci ont les premiers droits, & les foins qu'ils exigent seront pris par des femmes de qui leur propre famille n'en a plus à attendre. C'est le 20 du mois dernier. que la premiere voiture de cette espece est partie de l'hôpital des enfans-trouvés. Il est difficile de peindre l'attendrissement que ce fpectacle & l'idée du bienfait rendu à ces infortunés, ont excité parmi les spectateurs (a).

<sup>(</sup>a) Quel contraîte des pais chrétiens, de ceux même où la religion décheoit tous les jours, avec les regions où la fagesse humaine tient lieu de la fagesse de la foi, avec cette Chine en particulier, dont les philosophes racontent tant de merveilles! Là les chiens dévorent tous les jours des milliers d'enfans, dont on

384

Journal hist. & litt.
On écrit du Havre que l'histoire naturelle des êtres animés que la mer recele, vient de s'augmenter par la nouvelle découverte que l'abbé Dicquemare a faite des Porte-Iris, espece d'animaux d'une fingularité & d'une voracité dont on n'avoit point d'idée. Cette découverte a suggéré, dit-on, à ce physicien de nouvelles vues fur le principe, l'organifation & les rapports des êtres animés, ainsi que sur le mécanisme de la génération de l'homme (a).

ne s'occupe que pour faire de la porcelaine

Journ. cites ibid.

avec leurs os, ou pour faire barbotter par des bonzes quelques paroles superstitieuses sur \* 1. Mai leurs cendres \*; ici la charité des uns tra-1780. p. 11 vaille à les sauver, & la charité des autres se fe suiv. & répand en larmes de satisfaction & de joie d'autres par le sentiment de cette précieuse œuvre. (a) Je copie cette découverte telle qu'elle a paru dans toutes les feuilles publiques qui m'ont passé fous les yeux, elle est un nou-vel échantillon des lumieres de ce fiecle, & de la perspicacité des savans qui l'illustrent. Depuis 5 mille ans, les naturalistes de toutes les nations, les médecins, chymiftes, anatomisses qui connoissent plus de 20 mille especes d'êtres vivans, qui les comparent, les dif-fequent, les distillent &c, déclarent tous que la génération des êtres vivans, est un mystere impénétrable à l'intelligence humaine; j'ai rassemblé les aveux aussi modestes que vrais des philosophes les plus célebres; j'ai fait voir la conformité de ces aveux avec la \* Catech. doctrine des saintes Lettres \*: & voilà un abbé phil. p. 74 Dicquemare qui va expliquer ce mystere par ce fuiv édit. la simple vue du porte iris..... Mais qu'estce que ce porte-iris? Ne l'aïant pas vu, & personne n'en aïant encore donné la description, je n'en puis rien dire avec certitude.

de 1777.

L'on affure que le parlement se propose de faire des réglemens contre les banqueroutes frauduleuses. Ce qui y donne lieu, c'est le sieur Brono, notaire du clergé, qui fait une faillite de ux millions. Mais pour n'avoir pas à répondre aux reproches qu'on pourroit lui faire, il s'est coupé le cou avec un rasoir. On assure que cette scene tragique a été précédée d'un fouper très-agréable, où il a paru de l'humeur la plus enjouée & avec une gaieté, qui n'annonçoit rien de son sinistre projet.

Le fameux procès que le marquis de Creouy avoit intenté aux requêtes de l'hôtel à Mr. le Jeune de la Surjonniere, pour l'obliger à quitter le nom & les armes de la maison de Creguy, vient d'être décidé au parlement. Il est défendu à Mt. le Jeune de prendre à jamais le nom & les armes de Crequy, & il est ordonné que ce nom sera raié & biffé de tous les actes, où il l'aura emploié. Avec cette humiliation, Mr. le Jeune

Je soupçonne néanmoins très-fort que lorsqu'on fera mieux au fait de la chofe, on faura que cet animal est connu, & qu'il se trouve sous quelque autre nom, dans les tableaux que les Linnée, les Gessiner, les Bonanni &c , ont dressés de la nature vivante. En tout cas, ce fera quelque coquillage ou quelque poisson pélagien, qui comme les cornes d'ammon, les numismales, les belemnites paroit rarement sur le rivage \*. C'est-là certainement où se réduira la découverte, qui a autant de rapport avec la génération de l'homme, que les huitres & les crâbes.

386 Journal hift. & litt.

est encore condamné aux dépens, à l'exception des fraix d'une plainte criminelle dont M<sup>r</sup>. de Crequy s'étoit désisté. L'avocat-général M<sup>r</sup>. d'Aguesseau, qui a rapporté cette cause a harangué pendant près de quatre heures à la grande satisfaction d'une nombreuse assemblée, dont il a été généralement ap-

plaudi.

Extrait d'une lettre de Geneve en date du 5 Février. Cette république s'est trouvée hier dans un moment de crise & de fermentation aussi critique qu'elle en ait peut-être jamais éprouve. Le procureur-général aïant fait une remontrance au conseil à l'occasion de quelques lettres ministérielles de la cour de France communiquées à divers particuliers, en contravention des loix; des ennemis de la république ont eu l'adresse, en présentant le motif de cette remontrance à contresens, de la faire considérer à la cour de France comme une insulte faite à la personne du Roi; en conséquence S. M. a fait demander par son ministre à la république une satisfaction publique dans l'espace ds 24 heures. Du moment que les syndics eurent reçu l'avis de cette notification, ceux qui n'étoient pas du sentiment de s'y conformer, rassemblerent des patrouilles armées d'épées & de pistolets, qui se tinrent en armes toute la nuit. Le lendemain le procureur-général s'étant rendu au conseil où il avoit été mandé; toute la ville fut en mouvement, on se rassembla en patrouilles ou en cercles pour attendre l'événement, chacun paroissant difpols posé à tout entreprendre; cependant les 24 heures étant passées le procureur-général descendit du palais suivi d'une troupe asset épouvantée, parce que de toutes parts on n'entendoit que des cris qui faisoient craindre qu'on en voulût venir aux armes. Elles surent essectivement prises, & dans la rue nommée Chevelue, un citadin nommé Guerre, sergent des gardes de France, tua un bourgeois nommé Guo. Peu après l'émeute aïant cessé, la nuit se passa asset tranquillement.

L'arrêté du conscil avoit été que le procureur-général seroit suspendu de ses sonctions.

Son livre déchiré: mais Mr. Gabard,
secretaire d'ambassade de la cour de France
aiant été insormé de cette résolution, prétendit que la satisfaction n'étoit point sussisante, il accorda une heure & demie pour
prendre une meilleure résolution; le conseil
s'étant rassemblé pour délibérer, il sut denouveau arrêté que la république s'en remeetroit pour la satisfaction à la clémence du
Roi. On attend présentement ce qui aviendra, mais on graint sort que cette catastrophe ne se termine pas sans effusion de sang,

Il paroit un édit du Roi pour un emprunt de 6 millions. Les lettres de Rome annoncent l'embrasement du théatre de Tardinona, le plus vaste de cette capitale. Les avis de Londres parlent avec emphase de la retraite de 2200 hommes qui ont quitté le camp de Vashington; nouvelle qui paroit ici sort incertaine. La flotte angloise qu'on avoit dit devoir partir le 16 fanvier, ne l'étoit pas encore le 12 Février.

## MORTS.

Maximilien Erasme, comte de Zinzendorsf Pottendorsf, grand-veneur hereditaire de l'Autriche au-dessous de l'Enns, chambellan actuel de S. A. S. l'Electeur de Saxe, co-Ionel d'infanterie & commandant du régiment le Prince-Xavier, a fuivi de bien près fon frere mort le 4 Octobre dernier, ministre d'état à Dresde, & a été enlevé lui-même le 5 Décembre, après une courte maladie, âgé de 58 ans & 2 mois. Le comté de Zinzendorff, fitué dans l'Autriche, retourne par ce décès au comte Frédéric-Auguste de Zinzendorsf & Pottendors, envoié de Saxe à la cour de Berlin.

Louis-Antoine baron de Wocher, lieutenant feld-maréchal au service de la maison d'Autriche, conseiller de guerre, ainsi que gou-verneut de l'hôtel des invalides, est mort le 7 Décembre à Vienne, agé de 72 ans, & a été inhumé dans l'église métropolitaine de St. Etienne.

Son Excellence Monsieur George de Cresse-ner, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté. le Roi de la Grande-Bretagne auprès de Son Altesse Eminentissime l'Electeur de Cologne, ainfi qu'à toutes les cours électorales du Rhin & au cercle de Westphalie, seigneur de Teymagna, Mont-beurs, Otterie, Sainter Marie, Thorn-Falcon & Nom-Monchton, eft mort à Bonn le 17 Janvier au matin, dans la 81e année de fon age. Il avoit fervi avec beaucoup de zele pendant trente - quatre ans le Roi son maître en qualité de ministre, Ses talens & ses connoissances lui en avoient. mérité la confiance, ainfi que des cours où il étoit accrédité. Ministre vertueux & intégre il n'avoit en vue que les intérêts de fon Souverain & de fa patrie. Pere de fa-mille respectable, il en fut toujours l'exemple & l'amour. Grand dans toutes les occas fions où il fallut représenter la cour & le

Roi for maître, il étoit fimple chez lui, mais extrémement libéral envers les pauvres. On l'a vu recevoir indistinctement tous ceux qui étoient dans le besoin: il suffisoit d'être malheureux pour avoir droit à ses charités & personne n'en sortoit les mains vuides. Les larmes des pauvres familles qu'il a cifuïées, & des ordres mendians qu'il a foufagés en tous les tems & dans toutes les villes, où ce digne ministre a résidé, ache-veront mieux son éloge que d'autres détails dans lesquels nous pourrions entrer.

Jean Fréderic Bachof d'Echt comte du St. Empire, chevalier des Ordres d'Alexandre-Newski & de l'Aigle-blanc, envoié-extraor-dinaire du Roi de Dannemarck depuis 30 ans, est mort à Vienne le 24 Janvier dans la soi-

xanté & onzieme année de fon âge,

Le baron Sigifmond de Kerekesch, chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèfe, est mort à Tyr-nau en Hongrie le 8 Janvier, âgé de 61 ans. Le baron de Haag, chevalier dudit Ordre, & propriétaire d'un regiment de cuirassiers est mort le 10, dans la même ville, âgé de 66 ans.

Dans le dernier Journal p. 251, 1. 16. trouve, lifez trouva.

# TABLE.

| POLOGNE     | Varsovie. Lemberg.               | 343                        |
|-------------|----------------------------------|----------------------------|
| ESPAGNE.    | Madrid.<br>Cadix.                | 345<br>347                 |
| PORTUGAL.   | ( Lisbonne.                      | 351                        |
| DANNEMARCK. | ( Coppenhague,                   | 352                        |
| ITALIE.     | ( Rome.                          | 353                        |
| ALLEMACNE   | Vienne. Prague. Trieste. Berlin. | 354<br>357<br>357<br>358   |
| ANGLETEREE. | Ofnabruck (Londres.              | 359<br>359                 |
| PAYS-BAS    | Bruxelles.<br>La Haye.           | 37 <b>I</b><br>37 <b>4</b> |
| FRANCE      | ( Paris.                         | 375                        |
|             | Morts.                           | 388                        |